

Analytischer Bericht
der Gemeinderatssitzungen
Compte rendu analytique
des séances du conseil communal

No 4/2026

Sitzung vom / Séance du 15.06.2026





VILLE DE
LUXEMBOURG

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL



Maurice Bauer
(CSV)



Lydie Polfer
(DP)



Simone Beissel
(DP)



Laurent Mosar
(CSV)



Corinne Cahen
(DP)



Patrick Goldschmidt
(DP)



Paul Galles
(CSV)



**Pascale Krombach-
Arend** (DP)



Anne Kaiffer
(DP)



Claude Radoux
(DP)



Colette Mart
(DP)



Sylvia Camarda
(DP)



Robert L. Philippart
(DP)



Angélique Bartolini
(CSV)



Bob Biver
(CSV)



Emilie Costantini
(CSV)



David Wagner
(déi Lénk)



Fabricio Costa
(Déi Gréng)



Nicolas Back
(Déi Gréng)



Christa Brömmel
(Déi Gréng)



François Benoy
(Déi Gréng)



Liudumila Branca
(Déi Gréng)



Maxime Miltgen
(LSAP)



Gabriel Boisante
(LSAP)



**Antonia Afonso
Bagine** (LSAP)



Marie-Marthe Muller
(LSAP)



Tom Weidig
(ADR)

ORDRE DU JOUR

de la séance du lundi 15 juin 2026

EN SÉANCE NON PUBLIQUE

I	Commissions consultatives : remplacement de membres	308
II	Affaires de personnel de l'Office social (avis)	308
III	Affaires de personnel de la Ville de Luxembourg	308

EN SÉANCE PUBLIQUE

IV	Questions posées par les conseillers communaux	308
1)	Question de Madame la conseillère Branca concernant l'accompagnement de femmes en situation de détresse psychologique et sociale	308
2)	Question urgente de Madame la conseillère Branca concernant l'organisation et la nouvelle direction du Conservatoire de la Ville de Luxembourg	308
3)	Question de Madame la conseillère Brömmel concernant la location de logements (insalubres) et les critères applicables en la matière	309
4)	Question de Madame la conseillère Brömmel concernant le projet de jardinage de l'école de Hollerich	310
5)	Question de Madame la conseillère Miltgen concernant la sécurité et l'ouverture du minigolf dans la Vallée de la Pétrusse	310
6)	Question urgente de Monsieur le conseiller Costa concernant le soutien apporté par la Ville à des initiatives locales et le cas spécifique du restaurant « Chiche » à Limpertsberg	311
V	Organisation scolaire 2026/2027 : réponses du collège échevinal aux interventions des conseillers communaux et vote	311
VI	Circulation	316
VII	Conventions	317
	Accord entre la Ville et le CGDIS concernant le système de téléalarme	317

VIII	Devis de travaux	319
1)	Projet définitif détaillé relatif à la rénovation et la transformation de la maison communale sise 51, rue de la Tour Jacob à Clausen	319
2)	Projet définitif détaillé relatif à la réfection de la toiture et la mise en conformité de l'église Saint-Martin à Weimerskirch	319
IX	Règlement organique du Conservatoire de la Ville de Luxembourg	321
X	Affaires judiciaires	323
XI	Motion pour une revalorisation de l'avenue de la Gare (présentation)	323

Vers les archives
livestream des séances
du conseil communal :



Madame le bourgmestre Lydie POLFER préside la séance. Le conseil est en nombre.

En séance non publique

I COMMISSIONS CONSULTATIVES : REMPLACEMENT DE MEMBRES

II AFFAIRES DE PERSONNEL DE L'OFFICE SOCIAL (AVIS)

III AFFAIRES DE PERSONNEL DE LA VILLE DE LUXEMBOURG

En séance publique

IV QUESTIONS POSÉES PAR LES CONSEILLERS COMMUNAUX

1) Question de Madame la conseillère Branca concernant l'accompagnement de femmes en situation de détresse psychologique et sociale

Madame Liudumila BRANCA (déi gréng) : Ces derniers mois, plusieurs cas de femmes en situation de détresse psychologique et de grande fragilité sociale ont été portés à mon attention. Il semble qu'il arrive que des femmes vulnérables refusent de recourir à certaines structures d'hébergement et d'accueil, telles que celles de HUT (Hëllef um Terrain), Inter-Actions, Croix Rouge ou d'autres dispositifs d'urgence proposés par la Ville ou ses partenaires parce que ces femmes jugent ces structures collectives inadaptées à leur situation psychologique, sociale ou sécuritaire, notamment lorsque celles-ci accueillent des publics confrontés à des problématiques lourdes d'addictions ou de sans-abrisme chronique. Cela semble pousser certaines femmes dans une sorte d'isolement et une précarisation progressive, alors qu'un accompagnement préventif et adapté pourrait empêcher une aggravation de leur situation sociale et psychologique.

- Le collège échevinal a-t-il connaissance de situations de femmes particulièrement vulnérables refusant les structures d'hébergement existantes, en raison de leur état psychologique, de traumatismes, de problématiques de santé mentale, ou du caractère inadapté des structures à leur profil et à leur situation de vulnérabilité sociale, psychologique ou sécuritaire ?
- La Ville dispose-t-elle de données ou d'évaluations concernant ce type de situations, notamment en collaboration avec les associations et services sociaux actifs sur le territoire de la Ville ?
- Le collège échevinal estime-t-il que l'offre actuelle couvre suffisamment les besoins de femmes en situation de détresse psychologique légère ou modérée nécessitant un accompagnement dans un cadre calme et non stigmatisant ?
- La Ville envisage-t-elle d'étudier, en concertation avec les acteurs du secteur social et de la santé mentale, la

mise en place d'un projet-pilote de logements accompagnés à petite échelle destiné à ce public spécifique ?

- Le collège échevinal peut-il préciser quelles collaborations existent actuellement entre les services sociaux de la Ville et les structures spécialisées en santé mentale afin d'assurer une prise en charge préventive de ces situations ?

Madame l'échevin Corinne CAHEN : Le nombre de personnes en difficulté augmente, aussi et surtout celui des femmes concernées. La question de Madame la conseillère Branca ne précise pas exactement de quelle catégorie de femmes il s'agit : celles qui vivent dans la rue ou celles qui doivent quitter leur domicile, par exemple en raison de violences conjugales. En matière de prise en charge psychologique et psychiatrique, la compétence relève de l'État. Tant le ministère de la Santé que celui de l'Égalité des genres et de la Diversité disposent de structures, dont certaines sont situées dans la capitale et d'autres non.

J'ai apporté à Madame la conseillère Branca la liste de toutes les structures existantes dans ce domaine. Je ne peux pas les énumérer toutes ici, mais il existe des structures de nature très variée : des structures pour les femmes accompagnées d'enfants, des centres d'information, des structures d'accueil de longue durée, un hébergement de nuit spécialement destiné aux femmes, un dortoir réservé aux femmes dans le cadre de l'initiative « Wanteraktioun », le « Marga » (un centre d'accueil de jour pour les femmes toxicomanes), la structure « Vis-à-vis » de l'association « Femmes en détresse », le « Centre national pour les victimes de violences » (CNVV), etc. La Ville de Luxembourg a ouvert, en collaboration avec la Ligue luxembourgeoise d'hygiène mentale, un centre destiné aux personnes sans domicile fixe souffrant de troubles psychiques.

Nous travaillons en collaboration avec les ministères compétents et faisons de notre mieux pour proposer des places dans des structures. Bien entendu, nous ne pouvons qu'offrir notre aide aux personnes concernées. Celles qui la refusent ne peuvent être contraintes de l'accepter.

2) Question urgente de Madame la conseillère Branca concernant l'organisation et la nouvelle direction du Conservatoire de la Ville de Luxembourg

Madame Liudumila BRANCA (déi gréng) : Dans un article paru aujourd'hui sur *reporter.lu*, il est question d'irrégularités au sein du Conservatoire de la Ville de Luxembourg. Sous l'anonymat, certains membres du personnel critiquent la direction du Conservatoire et regrettent un manque de contrôle de la part de la Ville. Des critiques concernant un manque de transparence sont aussi reprises par le syndicat FGFC et l'Association des enseignants du Conservatoire.

Parmi les questions soulevées figure celle de la répartition des heures de travail au sein du corps enseignant, notamment le fait que deux chefs de section reçoivent une décharge de plus de 15 heures par semaine, ce qui est perçu comme une différence de traitement injustifiée à l'égard d'autres enseignants. Les enseignants à temps plein prennent normalement en charge 22 heures de cours par semaine. Des décharges pour missions administratives sont possibles, mais elles sont en moyenne de 8 heures par semaine.

Par ailleurs, dans l'article en question, des questionnements par rapport à la transparence de la répartition des heures de décharge pour l'année scolaire 2025/2026 sont soulevés. Selon les critères y établis, les chefs de section peuvent recevoir des décharges allant jusqu'à 10 heures par semaine, ce qui est nettement inférieur à celles accordées dans les deux cas mentionnés ci-dessus. En outre, il est question d'autres

incohérences et de tableaux erronés dans l'organisation scolaire.

Une autre question soulevée dans l'article concerne la procédure relative à l'appel à candidatures pour le poste de directeur du Conservatoire. L'article indique que Madame le bourgmestre a décidé de prolonger le délai pour l'envoi de candidatures d'une semaine, donc jusqu'au 22 mai 2026.

Au cours des 15 années passées, le nombre d'élèves du Conservatoire a augmenté de 2.600 à 4.500. Dans ce contexte, il est question dans l'article d'une charge de plus en plus lourde pour l'administration de l'institution, sans que les processus internes aient été adaptés.

- Le collège échevinal était-il au courant des questions soulevées dans l'article en question ? Quelle est sa réponse face à ces critiques ?
- Selon l'article, une réunion de Madame le bourgmestre avec le corps enseignant sera organisée. Est-ce que cette réunion a eu lieu ? Si oui, quand ? Quelles en sont les conclusions et suites ? Si non, pourquoi cette réunion n'a-t-elle pas encore eu lieu ?
- Comment le collège échevinal réagira-t-il afin de résoudre les irrégularités soulevées concernant la répartition des heures de décharges ? Le collège échevinal peut-il garantir que de telles situations ne se reproduiront plus, notamment dans la prochaine organisation scolaire du Conservatoire qui sera prochainement soumise au conseil communal ?
- Quelles sont les raisons pour lesquelles le délai pour l'envoi des candidatures pour le poste de directeur du Conservatoire a été prolongé d'une semaine ? N'est-il toujours pas envisagé d'ouvrir l'appel à candidatures aussi à des candidats externes, tel que nous l'avions déjà demandé lors du dernier conseil communal ? Si non, pourquoi ? Et compte tenu du climat tendu actuel, ne faudrait-il pas élaborer une vision stratégique ensemble avec tous les acteurs concernés et en tenir compte lors de la décision concernant la nouvelle direction ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je vais commencer par les dernières questions, car j'y avais déjà apporté des réponses. La prolongation d'une semaine du délai de dépôt des candidatures au poste de directeur s'explique par le fait que deux précisions manquaient dans l'appel à candidatures, à savoir la mention « m/f » et l'information que les professeurs ayant dix ans d'expérience et classés en grade E7 peuvent également postuler. L'appel à candidatures a été lancé en interne, car nous souhaitons donner à une personne disposant d'une grande expérience – tant sur le plan pédagogique qu'administratif – la possibilité de postuler ce poste.

Le Conservatoire est dirigé de manière exemplaire par le directeur et le directeur adjoint actuels. Il est bien connu que l'énorme succès du Conservatoire a entraîné une série de problèmes. Les modifications législatives intervenues en 2022 et 2023 ont également généré une charge de travail considérable, qui n'a pu être maîtrisée qu'avec beaucoup de souplesse et de créativité. Depuis la rentrée 2024/2025, une cinquantaine de réunions ont eu lieu avec l'ensemble des acteurs concernés. Ont participé à ces discussions les chefs de section, l'administration du Conservatoire, les départements culturel et technique, l'association des enseignants du Conservatoire, l'association des parents d'élèves ainsi que les différents services compétents de la Ville. Les discussions ont notamment porté sur la clarification de l'organisation.

En ce qui concerne les critiques relatives aux décharges, il n'y a eu aucune violation des dispositions légales ou des lignes

directrices existantes. Les décharges critiquées étaient dues à la charge de travail considérable. Il existait de longues listes d'attente comptant, par exemple, 406 personnes pour le piano, 178 pour l'éveil musical et 97 pour la guitare. Les décharges de 16,5 et 17,5 heures concernaient deux fonctions distinctes : celle de chef de section, d'une part, et celle d'« assistance administrative et de coordination », d'autre part. Il s'agissait d'une aide ponctuelle, nécessaire pour faire face à la forte augmentation du nombre d'inscriptions. Au cours des 50 réunions mentionnées, il a été convenu, en collaboration avec tous les acteurs concernés, de clarifier davantage la répartition des tâches à l'avenir.

L'article mentionné a été très mal accueilli par la grande majorité des professeurs du Conservatoire. J'ai reçu de nombreuses lettres de professeurs qui se sont dit choqués par la manière dont le Conservatoire – un pilier important de notre vie culturelle – a été présenté dans cet article. Il se peut qu'il y ait eu un malentendu ici ou là concernant les décharges. Quoiqu'il en soit, cette description ne correspond en rien à la réalité au sein du Conservatoire, qui se caractérise par un engagement exceptionnel de la grande majorité des enseignants. C'est à cet engagement que le Conservatoire doit ses excellents résultats.

Le nouveau règlement d'ordre intérieur définira tout avec précision dès le départ. J'espère que les critiques injustifiées à l'encontre du Conservatoire appartiennent désormais au passé.

3) Question de Madame la conseillère Brömmel concernant la location de logements (insalubres) et les critères applicables en la matière

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : La commission du logement de la Chambre des députés s'est vu présenter récemment des plans visant à adapter la loi du 20 décembre 2019 relative aux critères applicables en matière de salubrité, d'hygiène, de sécurité et d'habitabilité des logements donnés en location ou mis à disposition à des fins d'habitation. L'objectif serait de simplifier l'application de la loi en abolissant plusieurs critères applicables à l'heure actuelle.

- La Ville a-t-elle été consultée en amont ? Qui a participé à cette consultation ?
- Quelle est la position de la Ville / du collège échevinal par rapport aux aspects suivants :
 - disposition du déclenchement de la procédure de contrôle, par le bourgmestre en cas d'indices sérieux ;
 - pouvoir du bourgmestre d'ordonner une entrée forcée si un risque grave pour la santé ou la sécurité des occupants est identifié ;
 - apposition d'un marquage officiel sur l'entrée du logement déclaré insalubre ;
 - extension de la période pendant laquelle la taxe administrative est due à 1 an au maximum ;
 - désignation d'un agent communal habilité et formé ;
 - introduction du « Label du logement » pour distinguer les logements de qualité supérieure (confort, énergie, architecture) ;
 - abolition de la surface minimum de 9 m² par chambre.

Le collège échevinal peut-il exclure que ces modifications risquent de légaliser des mauvaises conditions de logement ?

De combien le collège échevinal estime-t-il que le nombre de logements va augmenter avec ces modifications ?

Madame l'échevin Corinne CAHEN : Je ne suis ni membre du gouvernement ni membre de la Commission du logement et de l'aménagement du territoire de la Chambre des députés. Madame la conseillère Brömmel en sait peut-être davantage que moi sur ce sujet. Il n'existe pas encore de projet de loi. Nous avons été invités à un entretien avec le ministre du Logement. Étaient présents Madame le bourgmestre, Monsieur l'échevin Maurice Bauer et moi-même. On nous a posé une série de questions, par exemple sur notre point de vue concernant les critères relatifs à la salubrité des logements, ainsi que sur la commission des loyers. Nous avons répondu que nous estimons que chacun doit pouvoir vivre dans des conditions dignes dans ce pays, et le ministre partage cet avis. Le service compétent de la Ville est parfois invité à participer à un groupe de travail. Il s'agit notamment de veiller à ce que les mêmes dispositions légales relatives à la salubrité soient appliquées sur l'ensemble du pays.

La Ville de Luxembourg effectue d'ores et déjà des contrôles et invite, le cas échéant, les propriétaires à mettre leurs logements en conformité avec les dispositions légales dans un délai déterminé. Il est par exemple inadmissible que des logements situés dans une cave sans fenêtre soient loués.

Nous estimons que la superficie de 9 mètres carrés, qui nous semble constituer un minimum absolu, ne doit s'appliquer qu'à la pièce elle-même, et que cette surface ne doit pas comprendre une douche et/ou une kitchenette.

Il reste à voir ce que décidera le ministre et quelle sera la teneur de l'avant-projet de loi.

Je voudrais profiter de cette occasion pour lancer un appel aux propriétaires de logements de veiller au respect des dispositions existantes en matière de salubrité, afin que les locataires puissent y vivre dans la dignité.

4) Question de Madame la conseillère Brömmel concernant le projet de jardinage de l'école de Hollerich

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Les jardins scolaires ont de multiples aspects positifs, dont notamment le développement des compétences psychosociales (autonomie, persévérance, patience), l'apprentissage de la coopération et du travail en équipe ainsi que la connexion à la nature et la compréhension des cycles naturels et des écosystèmes. La transmission du savoir et de la culture de jardinage est réalisée en collaboration avec la Ligue luxembourgeoise du coin de terre et du foyer (« *Gaart an Heem* »), qui a élaboré au sein de la cité jardinière de la Pétrusse un projet-pilote dédié aux élèves de l'école fondamentale de Hollerich.

Suite à la réfection des murs depuis les inondations de 2021 et à cause des aménagements pour réaliser la renaturation de la Pétrusse, le projet de jardin pédagogique reste suspendu : l'accès au jardin n'est possible qu'à travers un escalier non-sécurisé et inadapté aux élèves.

- Quand les travaux de réfection des murs et de renaturation de la Pétrusse seront-ils terminés ?
- Afin de ne pas perdre une nouvelle saison/année de jardinage, une solution d'appoint (rambarde de sécurité) peut-elle être trouvée au plus vite pour permettre aux enfants d'avoir un accès sécurisé d'en haut vers le jardin pédagogique, sachant que l'accès via la vallée est bloqué ?

- Le collège échevinal prévoit-il la création d'autres jardins pédagogiques selon le modèle de celui de la Pétrusse ?

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Nous nous réjouissons que les écoles proposent des jardins pédagogiques, car cela permet aux enfants d'acquérir de nombreuses compétences utiles pour leur vie future. Le collège échevinal a l'intention de rendre les cours d'école plus vertes, et des activités de ce type pourraient éventuellement être organisées directement dans la cour de récréation.

Dans le cas présent, les activités sont organisées en collaboration avec la Ligue luxembourgeoise du coin de terre et du foyer (« *Gaart an Heem* »), que nous remercions de mettre son savoir-faire à notre disposition. Il est vrai que le jardin pédagogique de Hollerich se trouve en mauvais état depuis les inondations de 2021 et qu'il n'est actuellement pas accessible par un chemin sécurisé en raison des travaux réalisés dans la vallée de la Pétrusse. Les travaux de rénovation des murs et de construction de murs de soutènement devraient débuter en août 2026 et s'achever fin janvier 2027. Une fois ces travaux terminés, les enfants disposeront à nouveau d'un accès sécurisé au jardin pédagogique.

Un autre jardin pédagogique verra le jour dans la « Cité jardinière Uelzecht » à Beggen, ceci également en collaboration avec l'association « *Gaart an Heem* ». Nous nous réjouissons toujours lorsque les différents établissements prennent ce genre d'initiatives et nous sommes toujours ravis de les soutenir.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Une solution provisoire ne serait donc pas envisageable dans le cas de Hollerich ?

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Non, car il s'agit également d'une mesure de précaution. Le jardin pédagogique de Hollerich est situé dans une zone où d'importants travaux de construction sont en cours dans le cadre de la renaturation de la Pétrusse. Les services compétents ont donc déconseillé d'utiliser le jardin pédagogique pour le moment. Comme indiqué, il devrait être à nouveau accessible début 2027.

5) Question de Madame la conseillère Miltgen concernant la sécurité et l'ouverture du minigolf dans la Vallée de la Pétrusse

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : Dans la réponse à ma question du 8 mai 2025 concernant le minigolf situé dans la Vallée de la Pétrusse, il avait été indiqué que, suite à la chute de pierres provenant de la paroi rocheuse surplombant le site, des analyses de sécurité ainsi que des travaux de sécurisation complémentaires étaient nécessaires afin de permettre la réouverture du minigolf dans des conditions garantissant pleinement la sécurité des usagers. Il avait également été précisé que la paroi rocheuse en question appartient à l'État et que des discussions étaient en cours avec celui-ci en vue de définir une solution durable permettant de sécuriser le site.

- Une solution a-t-elle entre-temps été trouvée avec l'État, respectivement avec l'Administration des ponts et chaussées, afin de garantir la sécurité de la paroi rocheuse située au-dessus du minigolf ?
- Quelles mesures de sécurisation concrètes ont été mises en œuvre depuis lors ou sont actuellement prévues ?
- L'évaluation des risques est-elle désormais achevée et le site est-il considéré comme sûr par les autorités compétentes ?

- À quelle échéance l'ouverture du minigolf au public peut-elle être envisagée ?
- Si l'ouverture n'est toujours pas possible, quelles sont les étapes qui restent à accomplir et quel est le calendrier prévisionnel des travaux et décisions à venir ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Nous espérons pouvoir rouvrir une partie du minigolf – six à sept trous – pour la saison estivale 2026. Cela suppose toutefois que les travaux de sécurisation soient achevés d'ici là. Ces derniers comprennent l'installation d'ancrages et de filets dans la paroi rocheuse, ainsi que d'un filet de sécurité d'environ deux mètres de haut et d'une bande de sable au pied de la falaise, afin d'intercepter d'éventuels blocs rocheux en chute. Ce projet est mené en collaboration entre l'Administration des ponts et chaussées et notre Service Forêts. Reste à voir si les travaux seront achevés à temps pour les vacances d'été.

6) Question urgente de Monsieur le conseiller Costa concernant le soutien apporté par la Ville à des initiatives locales et le cas spécifique du restaurant « Chiche » à Limpertsberg

Monsieur Fabricio COSTA : Le restaurant « Chiche » au Limpertsberg compte aujourd'hui environ 70 employés, tous issus de parcours migratoires, donnant au projet un caractère d'intégration sociale. Le restaurant est devenu un lieu de rencontre entre différentes cultures, apprécié par de nombreux habitants de la capitale et au-delà. Le projet a entretemps pu être étendu à d'autres communes.

D'après mes informations, le restaurant risque la fermeture en raison d'un problème lié à l'autorisation d'exploitation dont il doit disposer pour pouvoir accueillir plus de 50 clients. Il semblerait que la Ville ait refusé d'accorder l'autorisation nécessaire pour la deuxième issue de secours, au motif que la voie d'évacuation traverserait un terrain loué à la Ville par l'association « Zaltimbanq Zirkus asbl » et que le contrat de bail conclu avec cette association ne prévoyait pas cela. Il a également été avancé que l'octroi d'une servitude empêcherait le développement futur de projets sur le terrain en question.

Ce cas précis soulève des questionnements plus globaux quant au soutien reçu par les exploitants de commerces de la part de la Ville en cas de problèmes administratifs.

- Le collège échevinal peut-il confirmer mes informations concernant le cas du restaurant « Chiche » à Limpertsberg ?
- Le collège échevinal ne partage-t-il pas l'avis selon lequel la fermeture de ce restaurant – compte tenu notamment de la vocation d'inclusion sociale du projet – constituerait une perte considérable pour le quartier de Limpertsberg, voire pour l'ensemble de la ville ?
- Le collège échevinal a-t-il contacté l'association « Zaltimbanq Zirkus » afin de déterminer si l'aménagement d'une seconde voie d'évacuation en cas d'incendie serait envisageable ? Quels sont les projets de construction prévus qui seraient entravés par la mise en place d'un deuxième chemin de fuite ?
- Quel soutien la Ville a-t-elle proposé au restaurateur concerné, ou compte-t-elle lui proposer, afin d'éviter la fermeture du restaurant, qui entraînerait le licenciement de 70 salariés ? Un autre emplacement lui sera-t-il proposé ?

- D'une manière générale, dans des cas similaires, notamment en ce qui concerne des mises en conformité administratives, quel est le soutien offert par la Ville de Luxembourg aux exploitants de commerces, cafés ou restaurants ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : La situation est un peu plus complexe qu'il n'y paraît à première vue. J'ai envoyé un courrier à l'exploitant, Madame Donven, le 18 mai 2026. Elle m'a répondu le 2 juin, et je vais bien sûr lui répondre à mon tour. La question de Monsieur le conseiller Costa a été posée le 7 juin. Il ne s'agit pas d'une question administrative, mais d'une question de sécurité relevant de la compétence du CGDIS et de l'Inspection du travail et des mines (ITM). Je tiens à préciser que le restaurant en question existe depuis 2020. Il ne s'agit donc pas d'une situation nouvelle.

Il n'est pas souhaitable de créer une deuxième sortie donnant sur un terrain voisin où se trouvent souvent des enfants fréquentant l'école de cirque « Zaltimbanq ». Pour des raisons de sécurité, il ne faut pas que des personnes non autorisées y aient accès. C'est également pour cette raison que l'aménagement d'une terrasse avait été refusé. Si un droit de passage ou une servitude était accordé, ce droit ne s'appliquerait pas seulement au restaurant actuel, mais subsisterait également par la suite, si la situation d'utilisation venait à changer.

Je ne pense pas que le restaurant soit sur le point de fermer, car les instances compétentes tolèrent cette situation depuis des années. Je suis toutefois disposée à m'entretenir avec Madame Donven afin d'examiner les solutions possibles.

V ORGANISATION SCOLAIRE 2026/2027 : RÉPONSES DU COLLÈGE ÉCHEVINAL AUX INTERVENTIONS DES CONSEILLERS COMMUNAUX ET VOTE

Monsieur l'échevin Paul GALLES : Un grand merci à Mme Mart, Mme Brömmel, Mme Bartolini, M. Boisante, M. Wagner, M. Radoux et M. Weidig pour leurs réflexions, remarques et questions, ainsi qu'à vous tous qui, tout au long de l'année, faites part de vos préoccupations, apportez des idées et proposez des thèmes.

Je considère toujours le débat sur l'organisation scolaire comme un enrichissement et une opportunité. Personne d'entre nous ne peut tout savoir et tout voir, et pour moi, ce débat est aussi toujours l'occasion d'apprendre davantage, d'envisager les choses sous d'autres angles et de réfléchir à mes propres actions.

Marge de manœuvre

J'ai introduit ma présentation sur l'organisation scolaire en évoquant la notion de marge de manœuvre. La politique est l'art du possible. Elle offre l'occasion d'aménager au mieux une marge de manœuvre. En ce qui concerne l'organisation scolaire, la marge de manœuvre effective de la commune est assez limitée. Et pourtant, elle est souvent plus grande qu'on ne le suppose. Monsieur le conseiller Radoux a souligné à juste titre que l'objectif doit être que les enfants apprennent quelque chose, un objectif qui, comme je le pense moi aussi, est souvent relégué au second plan. L'éducation est au premier plan : il s'agit de permettre aux enfants de se forger une image du monde, de comprendre comment ils peuvent y évoluer et y apporter leur contribution.

En même temps, tout ce qui entoure cet objectif n'est pas un simple élément décoratif, mais contribue à créer les

conditions d'une éducation holistique. La pédagogie de la nature, par exemple, donne aux enfants une image de leur appartenance à un monde vivant et de la responsabilité qui en découle. En fin de compte, c'est cela que nous voulons transmettre à nos enfants comme leçon de vie.

Au niveau des partenaires institutionnels, la Direction régionale est notre principal interlocuteur. Je me réjouis beaucoup de la bonne collaboration avec la Direction régionale. Même si nous devons de temps à autre redéfinir ou adapter les limites de nos compétences, une grande confiance s'est établie. La Direction régionale traite les résultats des « épreuves standardisées », qui mesurent la réussite scolaire. À priori, ces résultats ne nous concernent pas, mais – et c'est là qu'intervient cette collaboration fondée sur la confiance – la Direction régionale discute avec nous des mesures qu'elle prend à l'égard de différentes écoles sur la base des résultats des « épreuves standardisées ». Le ministère de l'Éducation nationale n'est donc pas aussi sourd que le craignait Monsieur le conseiller Radoux. Au contraire, nous trouvons heureusement une oreille attentive au sein du ministère de l'Éducation nationale. En tant que commune, nous pouvons mobiliser des ressources supplémentaires grâce au dispositif des « postes mobiles ».

La question de savoir si notre système scolaire est réellement équitable nous préoccupe. Outre les résultats des « épreuves standardisées » et le recours ponctuel aux « postes mobiles », le contingent joue également un rôle à cet égard, mais il ne constitue « que » l'un des trois leviers.

Une légère révision du contingent a été effectuée. Nous aurions pu adopter une approche plus radicale, mais nous avons cherché à dialoguer avec toutes les écoles. Le contingent révisé est le résultat commun de ces discussions. Le système scolaire repose sur un équilibre entre les différents acteurs, et il me tient à cœur de ne pas le mettre en péril. Il ne m'est toutefois pas possible de toujours satisfaire tout le monde. Je sais que le Comité de cogestion n'est pas forcément ravi de notre règlement relatif à la « surveillance ». Madame la conseillère Arend m'a également fait part de ses réserves. Cependant, je suis d'avis qu'en tant que commune, nous avons besoin d'un texte qui nous protège juridiquement. Je ne suis toutefois nullement opposée à une adaptation, s'il s'avère qu'une telle adaptation est nécessaire. Nous analyserons les craintes exprimées, qui ne sont peut-être pas aussi fondées qu'elles ont été présentées.

Les six priorités et leurs objectifs

Madame la conseillère Brömmel a demandé des objectifs concrets et des calendriers pour les priorités mentionnées. Les six priorités sont des « *hard facts* », tandis que les calendriers relèvent des « *soft skills* ». Les priorités et les calendriers ne peuvent pas être évalués de la même manière. Cette question m'a néanmoins beaucoup préoccupé pendant le week-end. J'essayerai de répondre aux questions posées et aux remarques formulées, et de les replacer dans le contexte des priorités. Comment ces six priorités ont-elles été définies ? J'aime aborder les choses de manière systématique. Nous savons tous à quel point le système scolaire est complexe. Pour qu'un système évolue dans la bonne direction, il faut, comme pour un moteur, agir d'abord sur différentes vis. Ce sont ces six vis que j'identifie actuellement.

« Bildungshäuser »

La première vis, ou la première priorité, concerne les nouveaux bâtiments innovants. L'objectif est d'élaborer un programme de construction de base qui corresponde à la logique d'un centre éducatif (« *Bildungshaus* ») intégré. Ce programme de construction de base devrait être prêt d'ici fin 2026. Tous les centres éducatifs seront conçus selon ce concept d'espace

matriciel, en tenant évidemment compte des conditions spécifiques à chaque quartier. Le « *Bildungshaus* » de la Gare fait en quelque sorte office de projet pilote.

Pour bon nombre des nouveautés que nous lançons, j'aime suivre la logique suivante : projet pilote, évaluation, extension à d'autres quartiers, voire à l'ensemble des quartiers, comme nous le faisons avec le projet MEGAre.

Madame la conseillère Mart et Monsieur le conseiller Boissante ont souhaité savoir si des résultats d'évaluation sont disponibles concernant la fusion des écoles du quartier de la Gare. D'un point de vue qualitatif, nous n'avons reçu pratiquement que des retours positifs. Certains parents craignaient que le niveau scolaire ne baisse. D'un point de vue quantitatif, le nombre d'élèves fréquentant les deux écoles du quartier de la Gare s'est situé entre 280 et 283 enfants par année entre 2021 et 2025, alors que l'école issue de la fusion en comptait 291 pour l'année scolaire en cours. C'est un signe encourageant, car cela montre que la fusion n'a pas entraîné une baisse du nombre d'enfants fréquentant l'école du quartier de la Gare. À la fin de la dernière année scolaire, 11 enfants ont quitté l'école du quartier de la Gare, ce qui correspond toutefois à une fluctuation tout à fait normale. 13 enfants ont changé d'école à l'école de l'avenue Gaston Diderich à Belair et 16 enfants à l'école de Cents. De telles fluctuations existent dans toutes les écoles pour diverses raisons.

Aucune autre fusion n'est prévue pour l'instant. Dans le quartier de la Gare, il s'agissait d'un cas ponctuel. Dans les autres quartiers comptant plusieurs établissements scolaires, les bâtiments sont répartis par cycles scolaires. Au cours des prochaines années, de nouveaux ressorts scolaires viendront toutefois s'ajouter et nous devons peut-être ajuster l'une ou l'autre limite afin de répartir les enfants de manière optimale.

Le plan pluriannuel indique les lieux où des travaux de rénovation, d'agrandissement ou de construction neuve sont nécessaires, tant pour les bâtiments scolaires que pour les cours de récréation. Nous ne disposons pas d'une cartographie indiquant l'état de nos bâtiments scolaires, mais nos architectes se sont fixé en interne un calendrier pour la rénovation complète des bâtiments et des infrastructures. Sur la base des critères que j'ai mentionnés lors de ma présentation, il sera ensuite décidé s'il faut construire des bâtiments, et si oui, combien, et s'il faut agrandir ou démolir d'autres bâtiments. Je sais qu'on peut toujours en attendre davantage, mais je tiens à adresser un grand compliment à nos architectes, qui se surpassent pour répondre à nos nombreuses demandes et examiner avec nous nos idées concernant le développement de la Ville et de ses infrastructures. L'un de nos objectifs est donc de mettre en œuvre tous les projets prévus dans notre plan pluriannuel, tout en sachant que le calendrier peut faire l'objet d'ajustements. Pour le quartier du Kirchberg, la construction d'un nouveau bâtiment scolaire sur le campus est prévue, ce qui signifie qu'aucune classe ne se trouverait plus dans des bâtiments modulaires.

Madame la conseillère Brömmel a soulevé le problème des températures élevées en été dans les infrastructures scolaires. Il s'agit là d'un sujet qui préoccupe beaucoup le collège échevinal. Même si nous avons la chance de ne pas connaître trop de journées avec des températures très élevées au Luxembourg, nous constatons néanmoins une tendance à la hausse. Actuellement, nous continuons à orienter notre action en fonction de la déclaration échevinale. Pour des raisons énergétiques, nous n'installons en principe pas de climatisation. La Direction de l'Architecte a toutefois élaboré un vade-mecum sur l'utilisation des bâtiments en période de canicule. Cela permet déjà d'éviter bien des problèmes. De plus, un grand nombre de ventilateurs a été acheté. Ceux-ci sont répartis selon les besoins sur les différents sites en cas de forte chaleur.

Il y a trois semaines, nous avons examiné, en collaboration avec le Service Maintenance, le Service Parcs et le Service Parking, une liste répertoriant tous les emplacements des aires de jeux situées à proximité des écoles, afin de vérifier les règles existantes et, en cas de besoin, apporter des modifications à la signalisation. Malheureusement, certaines cours d'école ne sont pas accessibles en dehors des heures de cours. Le problème peut également se poser dans le sens inverse, dans la mesure où les riverains entendent du bruit dans la cour d'école tard le soir. Ces problèmes devront être résolus en recherchant un équilibre entre les besoins des différents acteurs. La cour d'école de Beggen sera mise en service en même temps que le nouveau bâtiment. Nos architectes ont pu me le confirmer.

En ce qui concerne la mise en place d'« espaces sécurisés » aux abords des écoles, nous essayons de délimiter une zone 30 devant chaque établissement. Dans le quartier de Rollingergrund, la mise en place d'une telle zone fait actuellement partie intégrante du chantier. Ce serait bien sûr formidable s'il existait un vaste périmètre piétonnier autour des écoles. De nombreuses écoles, comme le campus scolaire de Cents, sont déjà situées dans un endroit assez calme, alors que d'autres, comme l'école de Merl, se trouvent sur des axes routiers très fréquentés qu'il n'est pas si facile de fermer à la circulation. C'est pourquoi la Ville a pour principe de mettre en place une zone 30 et de veiller à ce que la signalisation soit claire.

Madame la conseillère Brömmel a demandé des informations concernant le Pedibus. À l'heure actuelle, 245 enfants sont inscrits à ce service et nous comptons 49 accompagnateurs ayant suivi une formation adaptée. Les lignes Pedibus actuellement proposées sont les suivantes : « Belair – avenue Gaston Diderich », « Belair – rue Aloyse Kayser », « Bonnevoie – rue Demy Schlechter », Cents, Cessange, quartier de la Gare, Gasperich, Kirchberg, Limpertsberg et Rollingergrund. Des lignes sont prévues pour l'année prochaine à Beggen, Hollerich, Hamm et Merl. Nous répondons de manière proactive aux demandes. Il est difficile de mesurer dans quelle mesure les lignes de Pedibus réduisent les trajets des « parents-taxis ».

Il y a quelques mois, les lignes de « Cyclobus » ont fait l'objet d'un véritable engouement. Nous nous sommes demandé si cela était également faisable à Luxembourg-Ville. Nous sommes parvenus à la conclusion que nous préférons pour l'instant miser sur le Pedibus. Monsieur l'échevin Goldschmidt m'a rappelé que les enfants jusqu'à l'âge de 13 ans sont autorisés à rouler à vélo sur le trottoir, ce qui permet à de nombreux enfants de se rendre à l'école soit à vélo, soit en trottinette.

Je vais maintenant répondre aux questions posées concernant les foyers scolaires et les crèches.

Des questions ont été posées concernant les critères de priorité pour l'admission dans les foyers scolaires. Le collège échevinal examine régulièrement ces critères. Pas plus tard que la semaine dernière, le responsable du Service Foyers scolaires et moi-même avons eu un entretien avec le Centre pour l'égalité de traitement (CET) afin de vérifier si nos priorités étaient adaptées à la réalité. Le CET s'est montré tout à fait satisfait de nos critères de priorité. Lorsque les parents sont inscrits auprès de l'ADEM et qu'il n'existe aucune alternative pour la garde de l'enfant, cette situation ne relève officiellement pas des critères fixés, car la durée de l'inscription auprès de l'ADEM est difficile à quantifier. Ensemble avec le Service Foyers scolaires, nous examinons chaque cas individuellement et proposons aux parents, dans la mesure du possible, des inscriptions partielles, ce qui nous permet en fait de toujours trouver une solution dans de tels cas.

Messieurs les conseillers Boisante et Wagner ont apporté un peu d'ambiance de Noël en exprimant leur souhait de

bénéficier d'une couverture à 100 % en crèches ou, à tout le moins, d'une crèche publique dans chaque quartier. Ce serait bien sûr formidable, mais il faut garder à l'esprit qu'à Luxembourg-Ville, nous avons affaire à un système qui maintient un certain équilibre entre crèches publiques et privées, la part de marché de la Ville étant très faible. Le territoire de la capitale compte de nombreux prestataires privés, ce qui correspondait à la volonté politique exprimée il y a quelques années. Toute personne qui remplit les conditions fixées au niveau national peut ouvrir une crèche privée. La Ville travaille à la création de nouvelles crèches, mais nous sommes encore loin de pouvoir proposer une crèche dans chaque quartier. Il nous faudra encore des années avant d'y parvenir. Le Service Crèches est un petit service qui doit se développer progressivement. Il convient également d'examiner où, dans un quartier, il est possible d'implanter une crèche, car c'est souvent là la question décisive. Avec la réforme du chèque-service accueil, le risque d'une commercialisation excessive sera considérablement réduit, ce qui nous permettra de coexister en toute confiance avec les crèches privées.

M. Radoux a développé des réflexions intéressantes sur le concept du rapport relatif à l'organisation scolaire : tous les services du domaine de l'Enfance réunis, mais néanmoins distincts les uns des autres. Je pense qu'avec un rapport sous la forme actuelle et grâce au fait que le Service Foyers scolaires, le Service Crèches et le Service Médecine scolaire nous présenteront leurs rapports en fin d'année au sein de la Commission de l'enfance et de la jeunesse, nous pourrions aborder les choses exactement comme le propose Monsieur le conseiller Radoux : une présentation commune, tout en conservant la possibilité de mener séparément les discussions là où elles relèvent politiquement, c.-à-d. au sein des commissions consultatives compétentes.

Je porte également un regard critique sur les PEP, surtout lorsqu'on a l'impression que certaines choses sont prises trop à la légère. Comme exercer une pression peut s'avérer contre-productif, je préfère miser sur des idées élaborées au préalable, qui pourront être mises en œuvre facilement, c.-à-d. créer une base dans différents quartiers pour que l'école et le foyer scolaire apprennent à collaborer, afin de pouvoir ensuite passer aux étapes suivantes.

Un système scolaire équitable

Dans le cadre de cet objectif, seul le calcul du contingent peut être mesuré de manière objective. Ce calcul est effectué sur la base du coefficient général applicable au quartier concerné, et non pas du coefficient applicable exclusivement aux enfants scolarisés dans l'une de nos écoles publiques. Conformément au principe général d'équité, l'aide est accordée là où elle est nécessaire. Les contingents ne sont pas attribués par la Ville uniquement sur la base du calcul national (coefficient fourni par le LISER). La Ville procède en outre à une répartition des coefficients par quartier, également sur la base d'un coefficient fourni par le LISER. Nous avons désormais procédé à de légers ajustements supplémentaires afin de pouvoir accroître encore davantage la différence par rapport au contingent attribué en fonction de la situation, c.-à-d. selon qu'il s'agit d'un quartier qui ne connaît pratiquement aucune difficulté ou d'un quartier confronté à des difficultés plus importantes. Le levier communal que constituent les « postes mobiles » représente un moyen supplémentaire de venir en aide aux enfants.

Nos écoles publiques répondent-elles aux besoins des enfants au même titre que les écoles privées ou les systèmes scolaires internationaux publics ? 57,25 % des enfants habitant dans la capitale fréquentent nos classes des cycles 1 à 4. Pour les classes d'éducation précoce, nous observons un pourcentage similaire. Le nombre d'enfants fréquentant notre école fondamentale publique est en légère augmentation. Les quartiers dans lesquels plus de 50 % des enfants qui y

résident ne fréquentent pas notre école publique sont ceux de Dommeldange et du Kiem. Avec 48 %, l'école de la rue Aloyse Kayser (Belair) et le quartier de Merl se situent tout juste en dessous du seuil des 50 %.

Le rapport de l'Observatoire de la qualité scolaire a en effet montré que les familles mieux loties sur le plan socio-économique ont tendance à envoyer leurs enfants dans des écoles privées. Or, les recommandations du rapport ne mentionnent nulle part que les écoles publiques devraient devenir meilleures ou plus attractives. Je ne me fermerai jamais à une discussion sur la manière dont nous pouvons encore améliorer l'attractivité de nos écoles publiques, mais je suis convaincu que cela n'a rien à voir avec l'attractivité, mais simplement avec le fait que les parents qui partent du principe qu'ils ne résideront au Luxembourg que pour une courte durée préfèrent que leur enfant soit scolarisé dans sa langue maternelle. Le projet Alpha, qui sera lancé à l'échelle nationale au troisième trimestre de la prochaine année scolaire dans toutes les écoles, pourrait théoriquement apporter des changements à cet égard. Je pense toutefois que nous ne constaterons pas de changements significatifs au cours des premières années suivant le lancement du projet Alpha. À cela s'ajoute le fait que, au sein des communautés d'expatriés, des liens sont traditionnellement entretenus avec certaines écoles privées. Le rapport de l'Observatoire de la qualité scolaire montre également que, sur les douze écoles privées répertoriées, huit se trouvent sur le territoire de la capitale ou à proximité de celle-ci, une situation qui s'est développée ainsi au fil du temps pour des raisons compréhensibles. Par ailleurs, il est intéressant de constater que la situation est similaire dans les deux autres capitales européennes. À Bruxelles, la situation est encore plus marquée, car d'autres *headquarters* y sont également implantés (par exemple, celui de l'OTAN). À Strasbourg, la situation est un peu moins prononcée, car le nombre de fonctionnaires européens qui y résident est moindre.

Dans ce contexte, j'ai pensé qu'il valait mieux ne pas mettre la charrue avant les bœufs et chercher plutôt à entrer en contact avec les écoles privées afin lancer ensemble une activité ou d'organiser des rencontres. Malheureusement, j'ai dû constater que les écoles privées ne manifestaient pas un grand intérêt pour cela. Je reste toutefois confiant quant à l'émergence de nouvelles opportunités dans ce domaine. En revanche, un projet qui se déroule bien est celui lancé dans le cadre du réseau de villes QuattroPole, où nos enfants participent à des activités communes avec ceux de Trèves, Sarrebruck, Metz – et parfois aussi avec des enfants d'Eupen.

Nous ne disposons pas de données permettant un suivi qualitatif du parcours scolaire des enfants non luxembourgeois résidant à Luxembourg-Ville, car la réussite scolaire ne relève pas de notre compétence. L'avant-dernier rapport sur l'éducation du ministère de l'Éducation nationale a toutefois abordé cette thématique et la question de l'« ascenseur social ». Il peut certainement être intéressant de consulter ce rapport au regard de la préoccupation soulevée par Monsieur le conseiller Radoux.

Madame la conseillère Bartolini a posé une série de questions pertinentes qui, à mon sens, s'inscrivent dans la perspective d'un système scolaire équitable. J'ai tenté d'illustrer la manière de réagir à des situations très complexes dans le cadre de l'inclusion à l'aide de l'exemple de l'école de Dommeldange. La Ville ne dispose pas de données concernant le nombre d'incidents survenus sur l'ensemble de son territoire. Le Comité de cogestion, avec lequel nous avons longuement discuté de ce sujet, a estimé le nombre d'incidents à 50, sachant que parmi ceux-ci, certains sont mineurs et d'autres plus graves, et que certains établissements ont connu des incidents à plusieurs reprises. Ces chiffres doivent donc être considérés avec prudence, mais ils nous ont néanmoins montré qu'il s'agit d'un sujet important. Comme je l'ai déjà

mentionné, la compétence principale revient à la direction régionale. Nous nous tenons mutuellement informés. En tant que commune, nous pouvons apporter notre aide grâce à nos « postes mobiles » ainsi qu'à la « classe de transition ». Nous pouvons également proposer des formations continues aux enseignants sur des thèmes comme le harcèlement ou la prévention du suicide. Dans le cadre de la question posée par Madame la conseillère Mart au collège échevinal au sujet des mutilations génitales, j'avais expliqué à quel point notre Service Médecine scolaire était bien organisé et disposait d'un réseau d'experts externes. Le Service Médecine scolaire a instauré une « Cellule pour enfants en détresse » : les enfants sont orientés, les parents soutenus, et le personnel scolaire ainsi que celui des foyers scolaires formés et sensibilisés. Le Service Enseignement de la Ville collabore efficacement avec l'« Ombudsmann fir Kanner a Jugendlicher » (OKAJU), la « Médiation scolaire » et, parfois, avec des prestataires externes. Je ne peux que confirmer une nouvelle fois à quel point nous nous réjouissons que les psychologues, qui adoptent une approche systémique familiale, continuent d'exercer au sein du service de la Ville. En juillet, une réunion aura lieu avec la commission scolaire sur le thème de la prévention du harcèlement. Le rapport pourra apporter des compléments à ce que je viens d'exposer. Il s'agit sans aucun doute d'un sujet important et Madame la conseillère Bartolini l'a abordé à juste titre.

L'école de Dommeldange s'est prononcée en faveur des classes par cycle scolaire, et il y avait en effet de bonnes raisons à cela. Il s'agit de pouvoir créer des classes parallèles afin de répartir, si nécessaire, les enfants présentant des troubles du comportement dans différentes classes. Il est vrai qu'à l'école de Dommeldange, aucun enseignant diplômé ne s'est porté candidat aux postes vacants pour les classes de cycle scolaire. C'est très regrettable, mais c'est leur décision. Comment pourrions-nous y remédier ? Je l'ai déjà mentionné : je suis ouvert à l'idée d'élaborer des critères clairs sur la base desquels les communautés scolaires pourraient se « protéger », afin de permettre à une école de conserver son personnel si elle le souhaite. Plusieurs enseignants ont quitté l'école de Dommeldange, d'autres souhaitaient rester mais, leur nomination s'effectuant via les listes nationales, ils ne sont pas certains d'être affectés à l'école de Dommeldange.

À la suite des discussions menées au sujet des classes en forêt, j'ai déjà préparé une réunion afin d'examiner si nous ne pourrions pas nous doter de nouveaux moyens et adapter le système de manière à pouvoir planifier ces classes à l'avance. Pour pouvoir mettre en place une telle « *Beschklass* », il faut actuellement remplir une série de conditions : un site adapté, un enseignant titulaire du certificat requis en pédagogie forestière ainsi qu'un nombre suffisant d'enfants pour former une classe. Dans les classes d'éducation précoce, le nombre d'enfants joue un rôle supplémentaire, car un certain nombre d'enfants est nécessaire pour obtenir du ministère de l'Éducation nationale le poste d'éducateur requis. À Beggen, le nombre d'enfants n'était pas suffisant pour mettre en place une classe en forêt. A priori, des « *Beschklassen* » peuvent exister dans tous les quartiers, à condition que les conditions mentionnées soient remplies. Les caravanes destinées aux activités en forêt sont à la disposition de toutes nos classes, qu'il s'agisse ou non d'une classe en forêt. Ces dernières bénéficient toutefois d'une priorité dans l'utilisation de ces caravanes.

Madame la conseillère Brömmel a évoqué l'aide aux devoirs et l'accompagnement aux devoirs. Le fait est que le personnel enseignant n'utilise pas beaucoup l'« E-Bichelchen ». Les représentants du personnel enseignant nous ont confirmé, au sein de la commission scolaire, que l'utilisation de l'« E-Bichelchen » n'est pas aisée. Lors de mes visites dans les foyers scolaires, on m'a confirmé que l'on vérifiait consciencieusement l'avancement des devoirs de chaque enfant et que l'on accompagnait les enfants dans leurs

devoirs, que l'« E-Bichelchen » soit utilisé ou non. J'espère que, dans le cadre de la numérisation prévue, nous pourrions aborder la question de l'« E-Bichelchen », même si je ne peux rien promettre, car la gestion de l'« E-Bichelchen » ne relève pas de notre compétence.

La question posée par Monsieur le conseiller Wagner concernant l'égalité d'accès aux offres pédagogiques de la Ville s'inscrit également dans l'objectif d'un système scolaire équitable. Le rapport ne permet pas de conclure à l'existence d'inégalités dans l'accès à ces offres. Cela ne ressort pas non plus des inscriptions auprès du Centre Verdi. Il est tout à fait normal que davantage de classes issues d'écoles plus grandes que de petites écoles participent à ces offres. L'offre est la même pour toutes les écoles. Les enseignants sont libres de décider s'ils souhaitent ou non inscrire leur classe à une activité. Nous tenons à jour une liste des classes inscrites et pouvons ainsi, si nécessaire, faire part de nos observations aux écoles si nous constatons ou avons l'impression qu'une école ne recourt pratiquement pas à l'offre. Sur la base des listes mentionnées, nous avons l'impression que les inscriptions se répartissent de manière équilibrée entre les différentes écoles.

M. Wagner a également évoqué les visites proposées d'édifices religieux. Nous nous sommes penchés sur cette question au sein de la commission scolaire. Nous considérons cette offre sous un angle culturel. Nous ne lui attribuons ni contenu ni endoctrinement religieux. Le fait qu'il s'agisse d'une offre de l'Église catholique résulte d'une demande du Centre de formation diocésain, qui souhaitait proposer un projet éducatif informel destiné aux classes scolaires. Nous relayons cette offre. Je ne dispose pas d'une liste indiquant le nombre de classes qui y ont participé. Je peux toutefois me renseigner auprès de l'organisme responsable pour savoir combien de classes ont participé aux visites. A priori, nous n'aurions aucun problème avec des offres proposées par d'autres communautés religieuses à l'intention des classes scolaires, à condition toujours qu'il s'agisse d'offres à vocation culturelle. La commission scolaire a approuvé l'approche adoptée par la Ville sur ce sujet.

Un bon repas au foyer scolaire s'inscrit également dans le cadre d'un système scolaire équitable. À l'heure du déjeuner, les enfants mangent dans les foyers scolaires. D'une manière plus générale, on peut dire que, dans le cadre des « activités nature », nous encourageons la sensibilisation à la valorisation des aliments. Plusieurs foyers scolaires proposent des projets spécifiques. Il y a un mois, nous avons inauguré avec la ministre Martine Hansen, au foyer scolaire Verger, une « station des restes alimentaires » dans le cadre du projet « Antigaspi ». Les restes alimentaires sont jetés par les enfants dans les bacs appropriés, puis pesés. On demande aux enfants pourquoi ils n'ont pas mangé tel ou tel aliment. Ces informations sont ensuite transmises à la cuisine centrale et les quantités sont ajustées en conséquence, le tout dans le respect de règles strictes concernant la quantité en grammes, les apports en vitamines et la répartition des aliments par groupe que les enfants doivent consommer. Les foyers scolaires m'ont confirmé que les éducateurs accompagnent les enfants de manière proactive dès qu'ils remarquent qu'un enfant ne mange rien. Il nous tient à cœur que les enfants mangent suffisamment. De plus, les enfants sont sensibilisés à ne pas mettre dans leur assiette ce qu'ils ne veulent pas manger. Lors de l'inauguration de la « station des restes alimentaires », nous avons pu constater que les enfants comprenaient très bien de quoi il s'agissait.

Participation

La participation est un vaste domaine, dans lequel j'ai du mal à formuler des objectifs concrets, car je ne sais pas

exactement ce qui est réaliste. J'avais déjà lancé l'idée d'un conseil communal des enfants. Peut-être pourrait-on se fixer comme objectif d'organiser une réunion d'un conseil communal des enfants, puis de poursuivre cette initiative sous forme de projet pilote.

Le travail avec les parents relève à la fois du domaine d'un système scolaire équitable et de celui de la participation. L'École des parents a trouvé sa place dans les tiers-lieux, ce dont nous nous réjouissons beaucoup. Je souhaiterais également voir émerger des tiers-lieux adoptant une approche centrée sur l'enfant. Le projet PippiLotta, situé rue Philippe II, qui y fonctionne à titre provisoire pendant six mois, constitue une première initiative dans ce sens. Je crois au modèle de Wuppertal du réseau d'éducation secondaire, dans lequel les parents jouent un rôle central. Je partage l'avis de Madame la conseillère Brömmel selon lequel nous devons impliquer davantage les parents. Plutôt que de nous engager dans la voie de la création d'un conseil des parents, je préférerais renforcer les structures existantes. Dans chaque école, les parents sont représentés au sein du comité d'école. Les comités d'école participent également à l'élaboration de l'organisation scolaire et les parents eux-mêmes nous font part de leurs préoccupations. Les parents sont également représentés au sein de la commission scolaire. Fin avril, j'ai eu une rencontre avec l'École des parents. Au cours de cet entretien, j'ai pris trois résolutions : 1) Organiser une rencontre avec la représentation nationale des parents. Nous avons toujours entretenu des contacts étroits avec M. Alain Massen. Entre-temps, j'ai rencontré la nouvelle présidente, Madame Carla Carvalho. 2) Organiser une rencontre avec tous les partenaires qui travaillent avec les parents sur le territoire de la Ville. Je m'attaquerai à cette deuxième résolution après l'organisation scolaire. 3) À partir de la rentrée 2026/2027, à l'instar du Comité de cogestion, mener régulièrement des discussions avec les représentants des parents au sein de la commission scolaire, dans le but de leur accorder chaque année, dans le cadre d'une séance de la commission scolaire, un créneau horaire afin qu'ils puissent faire part de leurs opinions et remarques. À mon sens, cela constituerait également une forme de rapport plus appropriée que l'ajout d'un rapport des représentants des parents au document de l'organisation scolaire, sachant que les parents agissent à titre bénévole, alors que les autres rapports sont rédigés par des professionnels travaillant dans les différents domaines.

Numérisation

Dans le domaine de la numérisation, nous souhaitons lancer des projets pilotes afin de numériser entièrement les procédures du Service Enseignement, du secteur de l'Enfance et de l'école – dans un premier temps dans un ou deux quartiers. Nous le ferons au rythme du Service TIC. De plus, nous misons sur la collaboration avec un partenaire externe afin de tester des scénarios dans un secteur scolaire de grande taille et un autre de plus petite taille.

En ce qui concerne le *Makerspace*, je partage le souhait de Madame la conseillère Mart d'y insuffler encore plus de dynamisme. L'idée d'un « éducateur spécialisé en compétences numériques » n'est pas tout à fait nouvelle, mais il n'est pas si facile de trouver des personnes correspondant à ce profil. Je peux tout à fait imaginer faire appel à un collaborateur actuel compétent dans ce domaine. La Ville est ravie de pouvoir compter sur deux institutrices spécialisées en compétences numériques (ICN) très performantes en la personne d'Emma et d'Estelle. Je me suis fermement engagé à examiner comment insuffler encore plus de dynamisme au *Makerspace*, qui recèle sans aucun doute un potentiel supplémentaire. Je trouve bonne l'idée d'inviter les foyers scolaires au *Makerspace*. Je pense toutefois que, dans un premier temps, il faut avant tout répondre aux besoins des écoles et que ce n'est

qu'ultérieurement, en fonction des effectifs disponibles, que nous devrions proposer aux foyers scolaires des créneaux horaires en dehors des heures de cours.

Modèles pédagogiques alternatifs

Madame l'échevin Beissel m'a confirmé que la Ville ne dispose actuellement pas d'une offre sportive plus diversifiée, allant au-delà de l'offre traditionnelle de disciplines sportives (football, basket-ball, etc.) et que les enfants pourraient découvrir à l'école. Dans le cadre de l'offre de la LASEP à l'heure du déjeuner, d'autres sports sont certes proposés ici et là, mais en principe, ces activités sont proposées par les clubs sportifs.

Réduction du stress au quotidien, bien-être et santé des enfants

Le Service Médecine scolaire m'a confirmé qu'il dispose de ressources en personnel suffisantes. Le chiffre de 2.600 enfants ayant subi un examen médical au cours de l'année s'explique par le fait que les élèves sont, conformément à la loi, examinés tous les deux ans.

J'en arrive ainsi à la fin de mon intervention. Je vous remercie de votre collaboration dans le cadre de l'organisation scolaire. Je partage les propos de Monsieur le conseiller Boissante, selon lesquels le bien-être de nos enfants est primordial et que les discussions sur l'école et son organisation doivent se dérouler sans polémique partisane, sachant que ces débats, avec les différentes questions et préoccupations qui y sont soulevées, offrent également l'occasion d'une inspiration mutuelle. Pour moi, cela signifie que je prends au sérieux toutes les remarques formulées et que je m'efforce de les intégrer dans notre travail.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Un grand merci à Monsieur l'échevin Galles pour son engagement et ses réponses très détaillées aux interventions des conseillers communaux.

L'organisation scolaire pour l'année 2026/2027 est approuvée, les représentants des groupes déi gréng et ADR s'abstenant.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Monsieur l'échevin Galles a abordé dans son intervention la motion déposée par le groupe déi gréng. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer sur cette motion ?

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Je profite de l'occasion pour remercier Monsieur l'échevin Galles de ses réponses et pour souligner une nouvelle fois que nous apprécions grandement les efforts qu'il a déployés, mais que nous ne sommes toutefois pas disposés à soutenir l'organisation scolaire 2026/2027. Mais qui sait, peut-être une prochaine organisation scolaire !

Je tiens à préciser que nous sommes tout à fait conscients du travail accompli par les représentations des parents actuelles. Dans la motion, nous plaçons en faveur de la création d'un panel de représentants de parents, chargé d'élaborer des recommandations concrètes. Il s'agit de recommandations et non de doléances (problèmes avec les fenêtres, remarques sur les repas servis dans les cantines scolaires, etc.), telles qu'elles peuvent être soulevées par les représentants des parents au sein de la commission scolaire. L'objectif est d'impliquer l'ensemble de la communauté scolaire, et en particulier les parents. Nous considérons le fait que les parents sélectionnés apportent au conseil des parents des réalités socio-économiques et culturelles différentes comme une

opportunité de prendre en compte la diversité des opinions des parents. La mission du panel de représentants de parents serait d'élaborer des recommandations, la Ville restant toutefois libre de retenir celles que nous estimerions réalisables. En mettant en place un conseil des parents, la Ville enverrait le signal que nous souhaitons connaître la situation réelle des parents et savoir quelles sont leurs idées pour l'école.

C'est pourquoi je vous invite à soutenir la motion que nous avons déposée ou à la renvoyer à la commission scolaire pour un examen plus approfondi.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Monsieur l'échevin Paul Galles a abordé la motion. Le collège échevinal soutient pleinement ses propos.

La motion déposée par le groupe déi gréng est rejetée, les représentants des groupes CSV et DP votant contre. Les représentants des groupes déi gréng, LSAP, déi Lénk et ADR votent en faveur de la motion.

VI CIRCULATION

Monsieur Robert PHILIPPART (DP) : Notre groupe soutiendra les mesures temporaires et les modifications définitives apportées au règlement de la circulation municipale.

On m'a demandé pourquoi les règlements relatifs à l'accès lors des festivités de la fête nationale n'avaient pas encore été publiés. Y a-t-il des raisons à cela ? Y a-t-il eu des changements par rapport à l'année dernière ? Quand ces informations seront-elles disponibles en ligne ? Ces informations intéressent également les commerçants et les services de livraison, qui souhaitent savoir quand et où les livraisons sont possibles.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : J'avais récemment demandé au collège échevinal de transmettre au conseil communal les résultats de l'étude menée par le bureau Gehl. Monsieur l'échevin Goldschmidt s'est montré surpris que cela n'ait pas encore été fait et nous a assuré que les résultats nous seraient communiqués. Or, à ce jour, nous n'avons encore rien reçu. Je renouvelle donc ma demande à Monsieur l'échevin Goldschmidt de bien vouloir faire en sorte que les résultats de l'étude nous soient transmis. Au vu des résultats de ladite étude, le collège échevinal a annoncé huit « planches » qu'il souhaitait mettre en œuvre dès que possible. Quel calendrier le collège échevinal s'est-il fixé ? Des mesures mineures de modération du trafic ont déjà été prises dans différents quartiers. À l'automne 2025, le collège échevinal avait également annoncé de telles mesures pour le quartier de Bonnevoie, mais rien n'a été fait à ce jour. Quel calendrier le collège échevinal s'est-il fixé pour la mise en œuvre de nouvelles mesures en faveur des cyclistes dans les différents quartiers ?

Il y a environ un an, un projet pilote de modération du trafic a été lancé dans la zone du *Kuelebiërg*, notamment dans l'intérêt des cyclistes. Cela n'a toutefois pas permis de résoudre les problèmes. À cela s'ajoute le fait que les marquages au sol se sont déjà en partie décollés. Les poteaux de signalisation sont placés de telle manière que les cyclistes ne peuvent plus les contourner sans difficulté, mais doivent passer très près des voitures en stationnement. L'approche était bonne, mais la situation actuelle n'est pas encore optimale. Nous avons toujours souligné la nécessité de mesures définitives apportant davantage de sécurité aux cyclistes. Quels sont les projets du collège échevinal à cet égard ?

J'ai constaté que le râtelier situé près du « Klenge Knuedler », qui était beaucoup utilisé, a été enlevé. Est-il prévu de le réinstaller ? Certes, les cyclistes peuvent également se garer au parking Knuedler, mais il n'y a souvent pratiquement plus de places libres. La création de places supplémentaires pour vélos au parking Knuedler est-elle prévue ? Et il semble qu'il existe encore des personnes qui ignorent l'existence des places de stationnement pour vélos au Parking Knuedler. Je propose donc d'installer un panneau à l'entrée du parking pour y attirer l'attention des cyclistes.

La fermeture de la rue du Fossé à la circulation motorisée – une revendication de longue date de *déi gréng* – a entraîné une nette amélioration de la qualité de vie dans le centre-ville. Il est regrettable qu'il ait fallu autant de temps pour que tout le monde soit convaincu de la nécessité de cette mesure. Il nous a été rapporté qu'il y a encore des automobilistes qui, consciemment ou inconsciemment, enfreignent la réglementation en vigueur. Le collège échevinal en a-t-il connaissance ? S'agit-il de cas isolés ? Si cela se produit fréquemment, quelles mesures le collège échevinal compte-t-il prendre ?

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Le fait que la rue du Fossé soit fermée à la circulation de transit après 10 heures a permis d'améliorer la qualité de vie au cœur de la ville. La signalisation devrait toutefois être améliorée afin de faciliter la cohabitation entre cyclistes et piétons. Il y a un peu moins de deux heures, j'ai failli être percuté par un cycliste à cet endroit. Tous les cyclistes ne savent pas qu'ils peuvent utiliser toute la largeur de la rue du Fossé, qui est classée en zone de rencontre, contrairement à la rue Notre-Dame, où la voie cyclable se trouve sur la droite.

Plusieurs commerçants m'ont fait remarquer que les emplacements de taxi à la place des Bains restent souvent inutilisés. Serait-il possible d'en transformer certains en emplacements de stationnement de courte durée (30 à 40 minutes) ? Cela serait également dans l'intérêt des commerçants.

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Monsieur le conseiller Philippart s'est renseigné sur les dispositions relatives à l'accès au centre-ville dans le cadre des festivités de la fête nationale. Ces dispositions n'ont pas changé. Une conférence de presse à ce sujet aura lieu demain à 10 heures.

Dans le quartier de Cessange, un projet pilote comprenant des mesures de modération du trafic a été lancé il y a un an. Au départ, le soutien était important, mais il a ensuite diminué. Il s'est avéré que la solution n'était finalement pas optimale. Comme il s'agit d'un tronçon en ligne droite, des coussins berlinois y seront prochainement installés afin d'empêcher les excès de vitesse. Les dispositifs actuels seront alors retirés et nous examinerons quelles améliorations nous pourrions apporter à moyen terme.

Les râteliers à vélos sur le *Kleng Knuedler* (Rue Notre-Dame) seront réinstallés dès que les fouilles menées dans le cadre des travaux de construction de l'ancien bâtiment de la Bibliothèque nationale seront terminées.

En ce qui concerne la rue du Fossé, nous allons examiner comment nous pouvons au mieux signaler aux cyclistes qu'ils doivent y rouler lentement, car ils se trouvent dans une zone de rencontre et doivent donc partager l'espace avec les piétons. Nous n'avons pas entendu dire qu'il y ait chaque jour beaucoup de voitures circulant en sens inverse. Il est toutefois prévu d'installer des bornes du côté de la Côte d'Eich et de la rue du Nord afin d'empêcher les voitures de s'engager depuis cet endroit dans la rue du Fossé.

À l'issue de discussions avec les différents services, nous avons décidé de convoquer une réunion de la commission de la mobilité urbaine, au cours de laquelle nos services présenteront en détail l'étude réalisée par le bureau Gehl. À cette

occasion, les conseillers communaux recevront également les documents de l'étude sous forme papier. Je peux assurer à Monsieur le conseiller Benoy que l'étude sera publiée dans son intégralité.

Monsieur le conseiller Benoy a fait remarquer qu'il ne reste pratiquement plus de places de stationnement pour vélos disponibles au parking Knuedler et a demandé en même temps une meilleure signalisation de ces places. Nous allons vérifier la signalisation destinée aux cyclistes. Nous nous réjouissons que de nombreux cyclistes utilisent ces places de stationnement et trouvent le chemin pour s'y rendre sans qu'il soit nécessaire de les signaler. Nous nous réjouissons aussi que de nombreux citoyens renoncent à leur voiture par beau temps et se déplacent à vélo. La Ville s'efforce d'améliorer continuellement ses infrastructures.

Il y a quelques années, la fédération des taxis avait pris contact avec la Ville pour savoir si une solution alternative était envisageable, étant donné qu'il n'y a plus de stationnement de taxis à la Place de la Constitution. Des emplacements réservés aux taxis ont alors été délimités à la Place des Bains. Il nous a également été signalé que très peu de taxis s'y arrêtent. C'est pourquoi nous envisageons actuellement de transformer l'un ou l'autre de ces emplacements en places de stationnement de courte durée (pour une heure).

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Je suis ravi de l'entendre. Je propose que la Ville de Luxembourg s'inspire d'autres villes qui ont délibérément aménagé des emplacements de stationnement de courte durée afin de soutenir le commerce local. La ville française de Saint-Jean-de-Luz, par exemple, l'a fait, et quiconque y dépasse la durée de stationnement limitée à une heure s'expose à une amende élevée.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Nous sommes toujours ouverts aux bonnes propositions. Ce n'est pas à nous, mais à la police qu'il revient de délivrer les avertissements taxés.

Les mesures temporaires et les modifications définitives du règlement de la circulation municipale sont approuvées à l'unanimité.

VII CONVENTIONS

Accord entre la Ville et le CGDIS concernant le système de téléalarme

Le conseil communal est appelé à marquer son accord pour une convention à conclure entre la Ville et le CGDIS concernant le système de téléalarme. L'accord est destiné à guider l'organisme gestionnaire, en l'occurrence le Service Seniors de la Ville, ainsi que les équipes du Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS) dans les démarches à suivre en cas d'enclenchement d'alerte émanant du système Téléalarme, ce afin d'optimiser les flux de prise en charge des patients. Sont définies les modalités techniques de la communication directe dans toutes les situations susceptibles de nécessiter l'intervention des services de secours pour aider un usager ainsi que les modalités de l'accès au domicile de l'usager.

Monsieur Robert PHILIPPART (DP) : Cette convention vise à formaliser la collaboration dans le cadre du service de téléalarme et à l'adapter aux nouvelles dispositions de la loi du 23 août 2023 relative à la qualité des services destinés aux personnes âgées. La téléalarme est un outil essentiel pour la sécurité et l'autonomie des personnes âgées et vulnérables.

Au 31 décembre 2025, 842 personnes y étaient abonnées. En 2025, 297 appels ont été transférés au CGDIS. La plupart ont pu être pris en charge par le Service Seniors lui-même ou avec l'aide de personnes de confiance, sans qu'une intervention des services de secours ait été nécessaire.

La loi n'impose pas expressément qu'une convention revête une forme particulière, mais prévoit que l'opérateur et le CGDIS doivent s'entendre, dans le cadre d'un accord mutuel, sur les modalités de communication et d'accès au domicile de l'utilisateur. La présente convention constitue donc un instrument juridique permettant de satisfaire à cette obligation légale et de définir les responsabilités des deux parties. L'objectif est de définir des procédures claires, afin de garantir une intervention rapide et coordonnée des services de secours.

Lorsqu'une alerte est déclenchée, le prestataire de téléalarme doit procéder à une première évaluation de la situation. Cette analyse préliminaire consiste à rappeler l'abonné et, si nécessaire, à contacter une personne de confiance de celui-ci. Ce n'est que lorsqu'une situation d'urgence est confirmée ou qu'il existe un soupçon sérieux que l'alerte est transmise aux services de secours.

Afin d'améliorer l'échange d'informations et l'évaluation de la situation, la convention prévoit une communication directe entre l'abonné, le service en charge de la téléalarme et le CGDIS. Parallèlement, il est stipulé qu'en cas d'urgence les informations pertinentes concernant la santé, la mobilité ou les besoins spécifiques des abonnés peuvent être transmises aux services de secours, dans le respect, bien entendu, des dispositions relatives à la protection des données.

Dans le cas d'un couple âgé dont l'un des conjoints est enregistré comme aidant de l'autre, les deux peuvent être raccordés au système de téléalarme. L'aidant est donc également protégé si un incident venait à lui arriver pendant qu'il apporte son aide.

Un point essentiel de l'accord concerne l'accès au domicile de l'utilisateur. Afin d'optimiser les délais d'intervention du CGDIS, trois options sont retenues : 1) un coffret à clés sécurisé fixé à la façade de l'immeuble où réside l'abonné ; 2) une serrure électronique permettant d'accéder au logement grâce à un code ; 3) la conservation des clés dans une armoire à clés sécurisée et accessible à tout moment au centre d'appel d'urgence 112. Jusqu'à présent, les clés de la plupart des abonnés étaient conservées dans une boîte à clés sécurisée située dans les locaux du CGDIS. Dans le cadre d'une réorganisation nationale, le CGDIS souhaite introduire davantage de flexibilité et des solutions d'accès décentralisées. La Ville de Luxembourg a souligné les risques de sécurité pouvant être liés aux armoires à clés et aux codes d'accès. C'est pourquoi les abonnés peuvent désormais choisir parmi différentes options. Si aucun accès direct n'est possible, une personne de confiance peut apporter la clé au domicile de l'abonné dans un délai maximal de 15 minutes. En dernier recours, les services de secours peuvent forcer la porte. Les frais ainsi occasionnés sont à la charge de l'abonné.

La convention contient en outre des dispositions spécifiques concernant les détecteurs de fumée reliés au prestataire de téléalarme. Dans le cas de personnes vulnérables, l'alerte peut être transmise au numéro d'urgence 112. Même dans de tels cas, le prestataire doit d'abord s'efforcer d'exclure toute fausse alerte.

La commission consultative compétente a approuvé le présent accord à l'unanimité.

Qui assume la responsabilité en cas de panne technique d'un coffret à clés ou d'une serrure électronique ? Une évaluation régulière de la convention est-elle prévue ? Le service de téléalarme est-il suffisamment connu de toutes les personnes

éligibles ? Des mesures de sensibilisation supplémentaires sont-elles prévues ? Quelles évolutions ou innovations technologiques sont prévues dans les années à venir afin d'améliorer encore la sécurité et l'efficacité du service ?

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Monsieur le conseiller Philippart a présenté en détail l'offre de téléalarme. Il s'agit d'un service important qui peut même sauver des vies en cas d'urgence. J'ai été ravie de recevoir, au sein de la commission consultative, autant d'informations de la part du Service Seniors concernant cette offre. Monsieur le conseiller Philippart a déjà évoqué l'aspect important de l'accès au domicile de l'utilisateur.

Le service de téléalarme est proposé à un prix raisonnable. Je tiens toutefois à signaler au collège échevinal que la brochure, également consultable en ligne, mentionne encore un prix de 45 € par mois. Je constate dans les documents que le prix sera porté à 60 € par mois pour les abonnés qui souhaitent disposer d'une montre-bracelet d'alarme. Le prix indiqué dans la brochure devrait donc être modifié.

Le service de téléalarme peut être demandé par les personnes âgées de 60 ans et plus. Il y a actuellement 842 abonnés, mais la ville compte bien plus de citoyens qui pourraient bénéficier de cette offre. Au sein de la commission consultative, on nous a expliqué qu'il n'était pas possible d'envoyer un courrier ciblé aux personnes de plus de 60 ans pour des raisons de protection des données. Cela est peut-être vrai, mais ne pourrions-nous pas nous doter de moyens supplémentaires et, par exemple, distribuer une fois par an un dépliant d'information à tous les ménages, afin d'attirer l'attention des gens sur cette offre dont ils peuvent bénéficier dès l'âge de 60 ans ?

Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier le Service Seniors de son engagement. Notre groupe soutiendra bien entendu la présente convention, mais nous souhaiterions qu'une campagne de promotion soit menée pour ce service qui peut sauver des vies.

Madame Marie-Marthe MULLER (LSAP) : Le Service Seniors est un service essentiel, surtout à notre époque où l'espérance de vie est plus longue. Selon les statistiques, l'espérance de vie est de 85,1 ans pour les femmes et de 81,7 ans pour les hommes. Grâce à la qualité des soins médicaux, de plus en plus de personnes âgées sont en assez bonne forme pour pouvoir continuer à vivre de manière autonome chez elles. Cependant, comme beaucoup de personnes âgées vivent seules, cela comporte également toute une série de risques. C'est là qu'intervient l'offre si importante que constitue le système de téléalarme de notre Service Seniors. La présentation de ce service a suscité un vif intérêt au sein de la commission sociale. Le Service Seniors accomplit un travail remarquable. Je profite de cette occasion pour remercier Mme Elisabete Moreira et ses collaborateurs de leur engagement.

Dans le cadre de la présente convention, la question de l'accès du CGDIS aux logements des abonnés en cas d'urgence s'est également posée. Une clé du logement de l'abonné est déposée à la centrale d'urgence 112 dans une armoire à clés sécurisée. Nous nous réjouissons que cette méthode éprouvée continue d'être utilisée. En même temps, il ne faudra pas perdre de vue l'évolution technologique fulgurante, car les codes d'accès numériques peuvent faciliter et accélérer les interventions du CGDIS. L'objectif est en effet de pouvoir apporter une aide au client le plus rapidement possible en cas d'urgence.

Pour conclure, je voudrais citer Joachim Fuchsberger, qui a déclaré en 2011 : « Vieillir n'est pas pour les lâches ». Mais ensemble, nous affrontons cette étape inévitable de la vie.

Madame l'échevin Corinne CAHEN : Je voudrais commencer par une phrase de ma tante : « La vieillesse, ce n'est pas une

partie de plaisir », à quoi j'ai répondu : « Mais mourir jeune, ce n'est pas une partie de plaisir non plus ».

Merci beaucoup pour les éloges adressés au Service Seniors, que je transmettrai aux collaborateurs. Ils font en effet un excellent travail, sont toujours aimables et prévenants au téléphone.

En ce qui concerne l'évolution technologique, il faut d'une part s'assurer que les personnes âgées sachent se servir du système choisi – ce qui n'est probablement pas toujours le cas avec un système d'accès par code – et, d'autre part, que le CGDIS puisse accéder rapidement au logement en cas d'urgence. Cette question nous a préoccupés. Le CGDIS avait proposé d'installer, sur chaque façade d'un immeuble dans lequel se trouve le logement d'un abonné, un coffret contenant la clé de ce logement. Cette proposition nous a toutefois laissé un sentiment de malaise, car la question se pose de savoir si ces coffrets sont résistants à l'effraction. Nous nous réjouissons que le CGDIS ait finalement accepté de maintenir la possibilité de conserver les clés des abonnés dans une armoire à clés sécurisée de la centrale d'appel d'urgence 112, même si les secours doivent alors faire un détour pour aller chercher la clé. La sécurité des personnes âgées est notre priorité absolue. Dans la plupart des cas, la situation ne nécessite pas forcément l'intervention d'une ambulance, mais les personnes concernées ont plutôt besoin d'aide, par exemple pour se relever après une chute.

Nous allons vérifier les tarifs indiqués dans la brochure. Le service de téléalarme classique coûte 40 € par mois, tandis que le service de téléalarme mobile avec montre-bracelet SOS coûte 60 € par mois. Les personnes à faibles revenus ont droit à des tarifs réduits : 15 € pour le service de téléalarme classique et 30 € par mois pour le service de téléalarme mobile avec montre-bracelet SOS.

Il est important de procéder à une évaluation régulière du service, notamment au regard des évolutions technologiques, mais on doit veiller à ce que les personnes âgées arrivent à se débrouiller avec la procédure et la technique. Il convient donc de trouver un juste équilibre.

Le magazine *City* fournit des informations sur l'offre de services de téléalarme. Je transmettrai néanmoins à notre Service Communication et Relations publiques le souhait de renforcer encore la communication autour de ce service. Des informations sur ce service sont également diffusées dans le cadre des activités pour seniors proposées par la Ville, qui connaissent un grand succès. Nous poursuivrons également notre communication au sujet de la montre-bracelet SOS. Lorsque le bouton SOS est actionné, la communication est immédiatement établie avec une personne de contact et l'abonné peut expliquer ce qui s'est passé. Il existe également le système où l'abonné doit appuyer sur le bouton le matin au réveil pour signaler comment il va et si tout va bien. Il s'agit donc d'une offre utile et importante pour les personnes âgées qui souhaitent continuer à vivre chez elles. Par ailleurs, la Ville dispose de belles structures, comme le « Konviktsgaard » (logement accompagné), où chaque résident dispose de son propre logement tout en ne se sentant pas seul. Là aussi, il est possible de porter une montre-bracelet SOS.

Je me réjouis du large soutien du conseil communal. La collaboration entre la Ville de et le CGDIS est inestimable pour les personnes âgées, car elle nous permet de leur offrir un service optimal et de leur garantir de pouvoir continuer à vivre en toute sécurité chez elles.

La convention est approuvée à l'unanimité.

VIII DEVIS DE TRAVAUX

1) **Projet définitif détaillé relatif à la rénovation et la transformation de la maison communale sise 51, rue de la Tour Jacob à Clausen**

Le conseil communal est appelé à approuver le plan de projet définitif détaillé concernant la rénovation et la transformation du bâtiment communal sis 51, rue de la Tour Jacob à Clausen. Le devis s'élève à 1.363.413,38 €. La maison est située dans un secteur protégé dans lequel les parties extérieures des maisons doivent être conservées, restaurées ou rénovées. L'objet du projet est la création d'un seul logement comprenant 4 chambres à coucher ainsi que la modernisation de la toiture et de la charpente, du chauffage et des isolations. Après rénovation, la maison comprendra :

- au rez-de-chaussée : une buanderie, une cave, un local poubelles, un local pour vélos et poussettes ainsi qu'un local technique ;
- au premier étage : l'entrée principale, une cuisine avec salle à manger et séjour, une chambre à coucher, un WC et une zone vestiaire ;
- au deuxième étage : trois chambres à coucher, une salle de bains et une salle de douche.

La maison aura une classe de performance énergétique B. Le début des travaux est prévu pour mars 2027, et leur achèvement pour mai 2028. Le financement du projet se fera à charge de l'article 4/612/221312/26028 à créer au budget extraordinaire 2026. Un crédit nouveau de 50.000 € est à voter par le conseil communal au budget 2026.

Le projet est approuvé à l'unanimité.

2) **Projet définitif détaillé relatif à la réfection de la toiture et la mise en conformité de l'église Saint-Martin à Weimerskirch**

Le conseil communal est appelé à approuver le projet définitif détaillé relatif à la réfection de la toiture et la mise en conformité technique de l'église Saint-Martin (1, rue Henri Lamormesnil) à Weimerskirch. Le devis s'élève à 3.477.991,60 €. Elaboré en coordination avec l'INPA et l'INRA, ce projet vise à concilier le respect du patrimoine bâti existant et des interventions ciblées afin de restaurer les qualités d'origine du bâtiment tout en assurant sa pérennité et son adaptation aux exigences actuelles.

Le programme de rénovation comprend des travaux essentiels portant à la fois sur la structure, l'enveloppe et les installations techniques du bâtiment. Il prévoit une nouvelle toiture en ardoise naturelle, le remplacement d'éléments structurels dégradés, la rénovation intégrale de la ferblanterie ainsi que des travaux sur la charpente en bois et la maçonnerie des combles. Les installations techniques seront modernisées grâce à la mise en place d'une nouvelle distribution électrique, d'un éclairage de sécurité et d'un système de détection incendie, ainsi que l'installation de dispositifs de protection contre la foudre. La façade fera l'objet de réparations ponctuelles, notamment la réfection des enduits et des peintures, la restauration ou le remplacement des éléments en pierre naturelle dégradés et les raccords des vitraux. Les fissures à l'extérieur et à l'intérieur seront réparées. Les travaux comprennent également la résolution des problèmes d'étanchéité

des parties souterraines, l'amélioration et la mise en conformité des accès vers les combles ainsi qu'un nettoyage complet des combles avec enlèvement des déchets et débris.

Le calendrier provisoire prévoit le début des travaux au cours du premier semestre 2027 et leur achèvement d'ici fin 2028.

La dépense de 3.477.991,60 € est à imputer sur l'article 4/850/221312/26029 à créer au budget extraordinaire de l'exercice 2026. Le conseil communal est appelé à approuver un nouveau crédit de 100.000 €.

Étant donné que l'église est classée patrimoine culturel national et que les travaux de rénovation prévus sont réalisés en étroite collaboration avec l'INPA, la Ville pourra bénéficier, pour certains travaux de rénovation, notamment ceux concernant la toiture et les façades, de subventions étatiques accordées par le ministère de la Culture par l'intermédiaire de l'INPA (pouvant atteindre 50 % des coûts).

Monsieur David WAGNER (déi Lénk) : L'église de Weimerskirch compte sans doute parmi les plus belles églises du territoire de la capitale. C'est là que j'ai célébré ma première communion, même si je ne me suis plus confessé depuis. Après ces propos, je devrais peut-être aller me confesser. En 2015, mon collègue Guy Foetz avait pris position sur les nouvelles conventions conclues entre l'État et les communautés religieuses. *deï Lénk* n'étaient pas d'accord avec le fait que la Ville soit restée propriétaire de la quasi-totalité des églises qui lui appartenaient jusqu'alors. Seules deux églises n'appartiennent pas à la Ville : la chapelle du quartier du Kirchberg et la chapelle du Glacis. À l'époque, *deï Lénk* avaient estimé que ces églises devraient être transférées au *Kierchfong*. Les travaux, notamment ceux de grande envergure, à effectuer dans les églises appartenant à la Ville doivent être pris en charge par celle-ci. En contrepartie d'un loyer versé à la Ville, l'Église dispose d'un droit d'usage exclusif. Le groupe *deï Lénk* reste d'avis que cette décision n'était pas la bonne. Le fait que la Ville prenne en charge les coûts des travaux de réparation et de rénovation des églises catholiques revient à privilégier une religion par rapport aux autres. Notre groupe s'abstiendra lors du vote.

Monsieur Fabricio COSTA (deï gréng) : Notre groupe approuvera le présent devis, car il s'agit de travaux nécessaires. Le montant est considérable. Au sein de la commission consultative, il nous a été expliqué que la Ville pouvait compter sur une subvention de l'État pour certains travaux de rénovation, étant donné que l'église est classée au patrimoine culturel national et que les travaux prévus seront réalisés en étroite collaboration avec l'INPA. Il existe donc une petite lueur d'espoir en ce qui concerne le financement.

Actuellement, la Ville possède 21 églises. Il a été évoqué au sein de la commission que des travaux similaires devront être réalisés dans plusieurs de ces églises. De quelles églises s'agit-il ? À quels coûts faut-il s'attendre ? Ces églises appartiennent à la Ville. On peut en penser ce que l'on veut, mais comme il s'agit d'une réalité, nous devons prendre soin de ce patrimoine. Cela n'empêche pas qu'on puisse se demander comment ces églises sont utilisées – d'autant plus que ce sont les contribuables qui contribuent à financer ces travaux et que de moins en moins de personnes fréquentent l'église. Il conviendrait donc d'examiner à l'avenir comment nous pourrions utiliser ces églises à d'autres fins. Quelles sont les réflexions du collège échevinal à ce sujet ? Lors d'un sondage réalisé il y a trois ou quatre ans, les trois quarts des personnes interrogées ont déclaré ne pas aller à l'église ou ne pas s'intéresser beaucoup à la religion, bien qu'elles appartiennent à une communauté religieuse.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Nous saluons le fait que la Ville mène à bien les travaux de rénovation de l'église Saint-Martin à Weimerskirch. On m'a déjà signalé à plusieurs

reprises que des travaux de rénovation s'imposaient de toute urgence dans l'église de Cents également, notamment au niveau du toit. Des travaux de rénovation sont-ils prévus pour l'église de Cents ?

Monsieur Claude RADOUX (DP) : Je ne peux m'empêcher de soutenir Monsieur le conseiller Wagner dans son intention d'aller se confesser – peut-être pas à l'église, mais plutôt auprès de ses prédécesseurs prérévolutionnaires et révolutionnaires qui, au cours de la Révolution française, ont transféré les édifices religieux et autres biens immobiliers de l'Église à l'État, au peuple. Ils estimaient que ces bâtiments avaient été construits par le peuple et devaient donc lui appartenir. Au regard de cette tradition philosophique, je trouve curieux que Monsieur le conseiller Wagner estime aujourd'hui que la Ville aurait dû céder les édifices religieux.

L'église Saint-Martin, qui appartient à la Ville, est classée au patrimoine culturel national. Elle compte parmi les plus anciennes églises situées sur le territoire communal. Quel que soit l'utilisateur de l'église, la Ville, en tant que propriétaire, a le devoir d'entretenir ses bâtiments.

Le toit doit être refait, et on saisit cette occasion pour effectuer d'autres travaux. Nous avons reçu des informations détaillées en commission. Dans le cadre de la mise en conformité avec les normes en vigueur, un paratonnerre sera notamment installé, ce qui nécessite le renouvellement d'une partie des installations électriques. Les fissures à l'extérieur et à l'intérieur du bâtiment seront réparées et des problèmes d'étanchéité seront résolus. Il serait trop long d'énumérer tous les travaux prévus. L'église n'est pas rénovée dans le but de la destiner à un autre usage. Je pense également qu'il est vain de spéculer sur le nombre de personnes qui se rendent à l'église et sur la fréquence de leurs visites. Dans les cas où l'Église catholique avait décidé de ne plus utiliser (régulièrement) une église, les bâtiments concernés étaient jusqu'à présent toujours mis à la disposition d'autres communautés religieuses. Notre groupe soutiendra le présent devis.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je constate qu'aucun groupe politique ne s'oppose à la réalisation de ces travaux. L'église Saint-Martin de Weimerskirch fait partie de notre patrimoine historique. Elle appartient à la Ville et nous avons donc le devoir d'effectuer les travaux de rénovation et de modernisation nécessaires.

Les églises appartenaient déjà à la Ville avant 2015. La « Paterekierch » est une propriété privée. Seules la chapelle du Glacis et la petite chapelle de Kirchberg ne nous appartiennent pas et ne nous appartenaient pas non plus avant 2015. Avec la séparation de l'Église et de l'État, la question d'une cession des églises ne s'est posée à aucun moment. La seule question qui se posait à l'époque était de savoir si l'Église catholique souhaitait ou non continuer à louer ces églises. L'Archevêché était toujours disposé à les louer, à un loyer fixé par la loi. Pour les 21 églises dont la Ville est propriétaire, elle doit continuer à prendre en charge les coûts des travaux à réaliser. Je ne dispose pas pour l'instant d'une liste des églises dans lesquelles des travaux seront effectués dans les années à venir. Notre Direction de l'Architecte en sait certainement davantage à ce sujet. Les travaux à venir sont inscrits dans le plan pluriannuel.

Si l'Archevêché venait un jour à décider de ne plus louer une église déterminée, il appartiendrait au conseil communal de déterminer l'affectation à donner à ce bâtiment. Chacun d'entre nous a des idées sur la manière dont un édifice religieux pourrait, par exemple, être utilisé à des fins culturelles. Pas plus tard que samedi dernier, nous avons pu constater comment un édifice religieux – l'église de Pfaffenthal – peut contribuer à renforcer la cohésion entre différentes communautés. Chacun est libre d'adhérer à la communauté religieuse de son choix.

Je me réjouis du large soutien apporté au présent devis.

Le projet est approuvé, Monsieur le conseiller Wagner (déi Lénk) s'abstenant.

IX RÈGLEMENT ORGANIQUE DU CONSERVATOIRE DE LA VILLE DE LUXEMBOURG

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Sous réserve de l'approbation du conseil communal, le règlement relatif à l'organisation du Conservatoire, y compris son annexe, entrera en vigueur trois jours après sa publication. Nous avons déjà eu l'occasion de discuter de ce règlement dans le cadre des questions posées au collège échevinal. Toutefois, ceux qui le souhaitent peuvent encore s'exprimer à ce sujet.

Madame Liudumila BRANCA (déi gréng) : Une partie des défis auxquels le Conservatoire est confronté tient à son développement exceptionnellement rapide. À l'origine, le Conservatoire avait été conçu pour une réalité tout à fait différente. Nous ne pouvons toutefois pas ignorer les débats publics qui ont eu lieu ces derniers mois et qui a mis en évidence un véritable malaise au sein de l'institution. Entre autres, l'article publié par *reporter.lu* a relaté les préoccupations d'une partie du personnel, concernant notamment le manque de transparence dans l'attribution des décharges, la lisibilité du processus décisionnel, la gouvernance interne de certaines procédures de recrutement et de la succession. Que l'on partage ou non toutes les conclusions de cet article, ce serait une erreur de considérer que ces interrogations n'existent pas. Elles existent et méritent d'être entendues.

Les préoccupations exprimées par le personnel dans le cadre de la consultation menée par l'association des professeurs du Conservatoire vont largement dans le même sens. Les enseignants demandent une gouvernance plus lisible, une meilleure circulation de l'information, une clarification des responsabilités, des procédures transparentes, une équité dans les décisions, une participation accrue du personnel et une amélioration du climat de travail.

Le règlement organique qui nous est présenté aujourd'hui était plus que nécessaire compte tenu des défis considérables auxquels le Conservatoire a été confronté ces dernières années et en particulier ces derniers mois. Nous regrettons que le collège échevinal ne l'ait pas déjà présenté bien plus tôt.

Je tiens à saluer les bons échanges qui ont eu lieu lors de la dernière réunion de la commission de la culture et à remercier le directeur du Conservatoire, M. Marc Meyers, de ses explications.

Le règlement organique constitue l'architecture institutionnelle du Conservatoire avec son organisation générale. Il apporte certes plusieurs avancées importantes, notamment la création de la conférence du personnel, du conseil pédagogique et du conseil artistique, qui répondent à une demande de longue date d'une participation plus structurée du personnel à la vie institutionnelle.

Je salue également l'intégration dans le règlement lui-même d'une annexe définissant les critères de calcul des décharges, ainsi que de la création de la commission d'accompagnement. Cela constitue un progrès en matière de gouvernance. Nous aurions préféré que ce soit le conseil communal qui en compose les membres. Madame le bourgmestre nous a toutefois

assuré que le conseil communal serait représenté de manière équilibrée, ce qui est indispensable pour garantir le contrôle de la gouvernance de cette institution importante. Ces avancées ne suffiront toutefois que si elles sont accompagnées d'une culture du dialogue et d'une volonté réelle de rendre les décisions compréhensibles et vérifiables, car la confiance se construit lorsque les personnes concernées sont associées aux décisions qui ont un impact sur leur travail.

Le document de synthèse du personnel nous rappelle en outre que les attentes portent surtout sur quatre grands axes : une gouvernance plus participative, une mission pédagogique clairement définie, des règles de fonctionnement plus transparentes et un climat de travail favorisant la confiance. Ces attentes me paraissent légitimes et compatibles avec l'ambition d'excellence du Conservatoire. La réussite de cette réforme dépendra désormais de la qualité du règlement d'ordre intérieur à venir, de la transparence de son élaboration et de la capacité de l'institution à restaurer pleinement la confiance entre toutes les parties prenantes. Nous avons appris que le futur règlement d'ordre intérieur, annoncé comme un document d'une centaine de pages, est encore en cours d'élaboration et ne devrait être finalisé que dans un an. C'est le règlement d'ordre intérieur qui déterminera concrètement les règles de fonctionnement au quotidien. Nous avons par ailleurs reçu l'assurance que ce processus serait participatif et qu'il associerait les chefs de section, la conférence du personnel, la commission d'accompagnement ainsi que les représentants des parents et des élèves. C'est dans ce document que devront être clarifiées les procédures qui soulèvent actuellement le plus de questions, par exemple les critères d'attribution des décharges, les procédures de désignation des chefs de section et des coordinateurs, les mécanismes de consultation du personnel, les règles de remplacement et de transfert de cours, les responsabilités respectives de la direction, de l'administration et des responsables pédagogiques, ainsi que des procédures garantissant l'égalité de traitement entre les enseignants.

Ce n'est pas seulement l'excellence artistique, qui a forgé la réputation du Conservatoire depuis des décennies, qui compte, mais aussi une gouvernance exemplaire, moderne, transparente et fédératrice. Ce règlement pose désormais ce cadre.

Nous exprimons notre confiance au collège échevinal et à la nouvelle direction du Conservatoire pour la mise en œuvre de ce règlement et pour l'élaboration rapide, dans un délai d'un an, du règlement d'ordre intérieur. Cette élaboration doit se faire dans le cadre d'une démarche participative associant les différents acteurs concernés.

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : Le présent règlement constitue une modernisation de l'organisation du Conservatoire et permet de tenir compte de son succès ainsi que de sa forte fréquentation. Il comporte une série d'éléments positifs. De nombreux aspects sont définis plus clairement, les responsabilités sont fixées de manière transparente, et de nouveaux organes sont créés pour assurer le bon fonctionnement du Conservatoire.

Il convient de souligner tout particulièrement l'instauration de la conférence du personnel ainsi que du conseil pédagogique et du conseil artistique. À première vue, il s'agit d'une avancée positive, car cela permet davantage d'échanges et une participation plus large du personnel. Il est également positif que le travail important des chefs de section et des coordinateurs soit davantage reconnu et que les heures de décharge soient réparties de manière transparente. La création du poste de responsable des écoles de quartier constitue également une innovation importante et montre que cette partie du Conservatoire gagne en importance afin de répondre à la demande croissante en matière d'enseignement musical.

Dans l'ensemble, ce règlement comporte de très nombreux éléments positifs. Il modernise les structures et reconnaît différentes fonctions qui ont gagné en importance ces dernières années.

Outre ces aspects positifs, une série de questions se posent toutefois. Il ressort du règlement que les nouveaux organes – la conférence du personnel, le conseil pédagogique et le conseil artistique – sont principalement appelés à rendre des avis, à formuler des propositions ou à fournir des conseils, alors que les décisions continueront d'être prises au niveau du collège échevinal, du conseil communal et de la direction du Conservatoire. Se pose donc la question de savoir comment garantir que non seulement le personnel soit entendu, mais aussi que ses propositions soient effectivement prises en compte dans les décisions.

Dans le nouveau règlement, des thèmes tels que les examens, les questions relatives aux élèves et diverses dispositions pédagogiques ne figurent plus. Cela présente l'avantage d'offrir une plus grande flexibilité, mais la question se pose de savoir où trouver désormais les dispositions y relatives. Est-il garanti que les documents afférents soient transparents et accessibles au personnel, aux parents et aux élèves ?

Ce règlement organique du Conservatoire favorise une évolution positive, de sorte que nous le soutiendrons volontiers.

Madame Antonia AFONSO (LSAP) : La création d'une commission d'accompagnement (chapitre 3 du présent règlement) est une bonne chose, mais quelques questions se posent encore. Pourquoi les parents ne sont-ils pas représentés au sein de la commission, alors qu'il s'agit d'un établissement éducatif et culturel non obligatoire et que ce sont les parents qui décident de l'inscription de leurs enfants ? Une représentation des parents enrichirait les discussions, donnerait plus de poids aux avis de la commission d'accompagnement et permettrait aux parents de s'impliquer davantage.

La commission d'accompagnement sera composée de sept membres. Qui seront ces membres et selon quels critères seront-ils désignés ? Pouvons-nous garantir que cette commission sera politiquement neutre ?

Notre groupe soutiendra ce règlement organique.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je me réjouis que nous puissions présenter aujourd'hui au conseil communal le règlement relatif à l'organisation du Conservatoire. Je vous remercie de votre appréciation globalement positive, le Conservatoire étant en effet un pilier important de la vie culturelle de notre ville. Au fil des années, l'excellent travail qui y est accompli a été souligné à maintes reprises. Le Conservatoire est victime de son succès. Nous travaillons depuis de nombreuses années à relever les défis que cela engendre – et pas seulement depuis la parution de l'article de presse mentionné. Cet article n'a rien apporté de positif ; au contraire, il a fait du tort et a inutilement présenté le Conservatoire sous un jour que ni le Conservatoire, ni sa direction, ni son personnel ne méritent.

J'ai reçu une série de lettres dans lesquelles les auteurs se disent indignés et choqués par une telle présentation. Je me permets de citer quelques extraits : « *Concernant l'article récemment publié sur reporter.lu, je suis consterné et je ne comprends pas les reproches adressés à notre direction. La réputation du Conservatoire parle d'elle-même. Dans les conservatoires étrangers, le niveau élevé de nos élèves qui s'y produisent est toujours salué. C'est sans aucun doute le mérite des enseignants et de la direction.* » Dans une autre prise de position, on peut lire : « *J'ai pris connaissance avec beaucoup de consternation de l'article de presse récemment publié au sujet du Conservatoire et de son directeur. Il me paraît important de souligner qu'il n'est ni juste ni représentatif que*

quelques individus prennent l'initiative de contacter la presse en prétendant parler au nom de l'ensemble du personnel. Les opinions et les sentiments de certains ne sauraient être présentés comme une position collective. ». Les exemples ne manquent pas. En voici un autre exemple : « *D'après ma propre expérience, je peux dire que je trouve globalement que les conditions de travail au sein de cette institution sont bonnes. Bien sûr, il y a toujours des choses à améliorer, mais c'est, je pense, le cas dans toutes les institutions. Pour ma part, je peux simplement dire que je me sens bien au Conservatoire, que j'aime y travailler et que j'ai la chance de pouvoir y exercer mon métier.* » Dans un autre courrier, on peut lire : « *C'est pour moi une grande déception de constater que notre Conservatoire fait l'objet de critiques, qui plus est anonymes.* » Toutes les lettres que je viens de citer sont signées.

Le Conservatoire de la Ville compte 4.342 élèves inscrits, dont 2.697 rien que dans le bâtiment de Merl. Les écoles de quartiers accueillent quant à elles 1.645 élèves. Le Conservatoire compte 65 professeurs et 150 chargés de cours. Nous avons donc affaire à une très grande institution. Le Conservatoire jouit d'une excellente réputation, grâce à l'engagement sans faille du personnel enseignant. C'est pourquoi de nombreux collaborateurs étaient déçus et choqués par l'article de presse mentionné, et j'espère que nous pourrions laisser cet intermède malheureux derrière nous.

Le présent règlement organique ne résulte pas de ce qui était écrit dans l'article de presse. En réalité la direction du Conservatoire, en collaboration avec les enseignants et les différents chefs de section, a élaboré au cours de 50 réunions un règlement qui apporte de la clarté pour le présent et pour l'avenir, et qui met également en place de nouveaux moyens administratifs, afin de tenir compte de l'énorme succès du Conservatoire. Le règlement précise également le nombre de décharges pouvant être attribuées aux chefs de section, ainsi que les critères d'attribution. Toutes ces informations figurent dans le règlement et les membres du personnel peuvent se porter candidats aux différents postes pour une durée de trois ans.

Le grand mérite de la direction réside en outre dans le fait que ce règlement a été élaboré en étroite collaboration avec le personnel. Une conférence du personnel est mise en place, qui sera notamment saisie de l'organisation scolaire du Conservatoire. Le règlement définit les modalités de mise en place des différentes instances, tels que les chefs de section. Il en va de même pour le conseil pédagogique, les coordinateurs et le conseil artistique. Ce règlement établit donc un cadre permettant au Conservatoire de continuer à fonctionner de manière transparente et en concertation avec tous les acteurs concernés dans les années à venir. Les travaux d'élaboration de ce règlement sont en cours depuis un an et je me réjouis qu'il recueille un large consensus.

Il existait auparavant une « commission de surveillance du Conservatoire », qui était prescrite par la loi. La nouvelle loi ne prévoit plus de commission de surveillance. Il y a quelques années, le collège échevinal s'était engagé à prévoir une commission similaire dans le règlement organique du Conservatoire. Dans le texte, cette commission est désignée sous le nom de « commission d'accompagnement ». Dans le cadre de la discussion menée au sein de la commission de la culture, j'ai souligné que les sept membres de la commission d'accompagnement sont désignés par le collège échevinal. L'ancienne commission de surveillance comptait également sept membres. Trois membres de cette commission étaient désignés par le gouvernement et quatre par le collège échevinal. Les sept membres de la commission d'accompagnement sont désignés par le collège échevinal. Je me suis engagée auprès de la commission à ce que les différentes sensibilités politiques soient respectées, tout en veillant à ce que les personnes désignées aient un lien avec le Conservatoire et soient conscientes des multiples défis à relever. En effet, le

Conservatoire est une institution pédagogique, mais également une institution culturelle, de sorte qu'il faut également tenir compte du volet artistique. La mission de la commission d'accompagnement est d'accompagner la direction dans les nombreuses décisions qu'elle doit prendre.

Le règlement organique du Conservatoire est approuvé à l'unanimité.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je profite de l'occasion pour remercier le directeur Marc Meyers, qui est présent aujourd'hui, pour son grand engagement dans l'élaboration du règlement. Mes remerciements vont également à Madame la Secrétaire générale, qui a beaucoup contribué à garantir la conformité juridique des textes.

Le poste de directeur adjoint fera l'objet d'un appel à candidatures. Nous tiendrons compte de la recommandation visant à assouplir quelque peu les critères. Parmi les critères de sélection, nous prévoyons une expérience professionnelle de cinq ans pour le poste de directeur adjoint et de dix ans pour celui de directeur.

X AFFAIRES JUDICIAIRES

Le conseil communal autorise le collège échevinal à ester en justice dans diverses affaires.

XI MOTION POUR UNE REVALORISATION DE L'AVENUE DE LA GARE (PRÉSENTATION)

La motion a été déposée par le groupe déi gréng.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Le quartier de la Gare fait régulièrement l'objet d'un débat légitime. Dans ce contexte, *déi gréng* ont abordé à plusieurs reprises la question de la revalorisation de l'avenue de la Gare, car nous estimons que cela contribuerait à la revalorisation de l'ensemble du quartier. Afin de lancer la revalorisation de l'avenue de la Gare, *déi gréng* ont déposé une motion dans ce sens. Nous constatons que de plus en plus de voix au sein de la majorité réclament également des mesures. Cela nous conforte dans l'idée que l'ensemble du conseil communal serait disposé à prendre dès maintenant les mesures nécessaires pour améliorer la qualité de vie dans le quartier de la Gare en particulier et dans notre ville en général.

Située au cœur de la capitale, l'avenue de la Gare est l'une des artères commerciales les plus importantes ainsi qu'un axe de circulation central reliant la gare centrale au centre-ville. Malgré son importance stratégique, cette avenue souffre actuellement d'un manque d'attractivité, notamment en raison d'un trafic routier intense, de locaux commerciaux inoccupés et d'un sentiment d'insécurité. Plusieurs villes européennes ont démontré que des projets ambitieux de rénovation urbaine peuvent à la fois améliorer l'attractivité économique, la qualité de l'espace public et la sécurité, tout en préservant la mobilité.

Des exemples étrangers montrent que la réduction du trafic, l'amélioration de l'aménagement de l'espace public et le maintien d'un réseau de transports en commun efficace peuvent contribuer de manière significative à la revitalisation

de telles artères. En France, on peut citer l'exemple de l'avenue Jean Médecin à Nice, une artère autrefois dominée par la circulation automobile, où circulent aujourd'hui le tramway et les piétons. Autre exemple : la *Mariahilfer Straße* à Vienne, une longue artère autrefois dominée par la circulation automobile, où les piétons et les cyclistes ont désormais leur place, mais où circulent encore des bus. Il convient également de mentionner la Chaussée d'Ixelles à Bruxelles. Là aussi, la circulation motorisée a été réduite, la répartition de l'espace public a été réaménagée et les transports en commun ont néanmoins été maintenus, mais à une fréquence qui garantit une meilleure qualité de vie et évite que la mobilité ne soit perçue comme une nuisance, comme c'est malheureusement encore le cas dans l'avenue de la Gare.

Dans la motion déposée par le groupe *déi gréng*, le collège échevinal est donc invité

- à faire réaliser une étude intégrée portant sur le réaménagement cohérent de l'Avenue de la Gare ainsi que de ses rues adjacentes en vue de leur revalorisation ;
- à examiner dans ce cadre des mesures de modération du trafic et d'amélioration de la qualité de séjour, notamment par une amélioration de l'espace et le renforcement de l'attractivité pour les piétons, une réduction des conflits d'usage avec les cyclistes, une végétalisation accrue de l'espace public et une extension de la place pour des terrasses ;
- à étudier les possibilités de réduire le trafic de bus dans l'Avenue de la Gare par le report du plus grand nombre possible de lignes de bus vers la Rodeo respectivement le Boulevard d'Avranches.

Les exemples que j'ai cités ont montré que cela est faisable et que les résultats sont au rendez-vous.

On peut supposer que la motion que nous avons déposée sera renvoyée aux commissions consultatives compétentes pour un examen approfondi. Nous serions ravis que les propositions présentées soient accueillies avec ouverture d'esprit, dans l'optique d'améliorer la qualité de vie dans le quartier de la Gare.

Motion

« Le Conseil communal de la Ville de Luxembourg,

Considérant que

- l'avenue de la Gare est située dans le centre de la capitale et constitue l'un des principaux axes commerciaux de la Ville de Luxembourg ainsi qu'une liaison essentielle entre la gare centrale et le centre-ville ;
- malgré son importance stratégique, l'avenue souffre actuellement d'un manque d'attractivité lié notamment à l'intensité du trafic, à la vacance de locaux commerciaux et à l'insécurité ;
- plusieurs villes européennes ont démontré qu'une requalification ambitieuse peut renforcer simultanément l'attractivité économique, la qualité de l'espace public et la sécurité ;
- les exemples de l'Avenue Jean Médecin à Nice, de la *Mariahilfer Straße* à Vienne et de la Chaussée d'Ixelles à Bruxelles montrent qu'une réduction du trafic, une meilleure répartition de l'espace public et le maintien d'une desserte efficace par les transports publics peuvent contribuer de manière significative à la revitalisation commerciale et urbaine de telles artères ;

invite le collège échevinal

- à faire réaliser une étude intégrée portant sur le réaménagement cohérent de l'avenue de la Gare ainsi que de ses rues adjacentes en vue de leur revalorisation ;
- à examiner dans ce cadre des mesures de modération du trafic et d'amélioration de la qualité de séjour, notamment par une amélioration de l'espace et le renforcement de l'attractivité pour les piéton.nes, une réduction des conflits d'usage avec les cyclistes, une végétalisation accrue de l'espace public et une extension de la place pour des terrasses ;
- à étudier les possibilités de réduire le trafic de bus sur l'avenue de la Gare par le report du plus grand nombre

possible de lignes de bus vers la Rocade respectivement le Boulevard d'Avranches. »

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : La motion est renvoyée aux commissions compétentes.

Règlement organique du Conservatoire

En sa séance du 15 juin 2026, le conseil communal a adopté le nouveau règlement organique du Conservatoire de la Ville de Luxembourg, y compris son annexe. La délibération afférente a été portée à la connaissance du public par avis au public du 24 juin 2026. Le règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville (www.vdl.lu).